

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018**

ONT ASSISTÉ A LA SÉANCE :

Groupe Socialiste et apparentés :

Monsieur BLAZY
Monsieur CAURO
Madame GRIS
Monsieur JAURREY
Monsieur RICHARD
Madame MAILLARD
Monsieur ANICET
Madame CAUMONT
Madame MOUSTACHIR
Monsieur HAKKOU
Madame TORDJMAN
Monsieur TOUIL
Madame PEQUIGNOT
Monsieur NDALA
Monsieur SAMAT
Monsieur DUBOIS
Madame VALOISE
Monsieur BARAN

Groupe Communiste et Républicain

Monsieur PIGOT
Madame HENNEBELLE
Monsieur BOISSY
Madame QUERET
Monsieur ABCHAR
Madame MURCIA

Groupe Agir pour Gonesse :

Monsieur TIBI
Monsieur HAROUTIOUNIAN
Monsieur YAPO

**Elus Conseillers municipaux non inscrits
dans un groupe :**

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit

Monsieur SABOURET non inscrit

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

Monsieur DOS SANTOS, Groupe Socialiste et apparentés, à Monsieur SAMAT
Madame RODRIGUES, Groupe Communiste et Républicain, à Monsieur PIGOT

Absents :

Madame YOHALIN - Groupe Agir pour Gonesse – Madame KARTOUT non inscrit –
Monsieur VIGOUROUX non inscrit

Arrivée de Monsieur HAKKOU à 20h58.

Départ de Messieurs TIBI, HAROUTIOUNIAN et YAPO à minuit.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à 20h50.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur CAURO** soit désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2017.

Sans observations de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 18 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 7 Pour
Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions
Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : 1 Pour
Monsieur OURFELLI (Ecologiste) non inscrit : 1 Pour
Monsieur SABOURET non inscrit : 1 Pour

Arrivée de Monsieur HAKKOU à 20h58.

ENTEND une communication du Maire relative à l'enregistrement des groupes politiques du Conseil municipal en vertu de l'article 42 du règlement intérieur.

Monsieur le Maire :

« Tout d'abord je souhaite vous présenter une communication qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour mais qui fait suite à la lettre que j'ai adressée à tous les élus du Conseil municipal, que vous avez tous reçue, demandant de procéder à la vérification de l'appartenance aux différents groupes politiques de l'assemblée ou groupes d'élus de l'assemblée en vertu de l'application de l'article 42 de notre règlement intérieur. Vous avez tous reçu cette lettre, je vais vous faire état d'abord de la raison pour laquelle je vous ai envoyé cette lettre, vous l'avez en grande partie comprise, et ensuite vous donner le résultat de ce que j'ai reçu ou pas. S'agissant des raisons, à la veille de Noël Cédric Sabouret a engagé devant le Tribunal Administratif ce qu'on appelle un référé liberté c'est-à-dire une procédure d'urgence pour enjoindre le Maire, la Commune, de lui accorder une tribune d'élu dans le bulletin municipal *le Gonesseien*. Le Tribunal Administratif a débouté Cédric Sabouret et l'a condamné à verser la somme de cinq cents euros à la Commune considérant qu'il n'y avait pas lieu là de juger une telle question en urgence ; une procédure en référé liberté est une procédure d'urgence, à tel point que le vendredi après-midi 22 décembre veille de Noël, chacun se rappelle que Noël c'était le dimanche 24 et le lundi 25, je reçois une convocation du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise pour une audience le 26 décembre, c'est-à-dire le lendemain de Noël, et entre deux il y avait le week-end de Noël. Je n'ai pas considéré que c'était un cadeau de Noël que Monsieur Sabouret m'adressait mais j'ai considéré qu'il fallait évidemment être présent à l'audience et répondre. Donc nous avons répondu et Monsieur Sabouret a été débouté ; voilà le résultat. A partir de là, comme je l'ai toujours pensé il y a lieu de clarifier. Alors il y a une clarification à la fois politique et juridique mais d'abord politique en la matière, c'est d'abord un sujet politique avant d'être un sujet juridique. J'ai donc pensé qu'il fallait clarifier sur le plan politique et chacun a compris le sens des choses. Nous sommes en début d'année, à travers la cérémonie des vœux j'ai clarifié clairement les choses mais il faut clarifier sur le plan politique et juridique et c'est pourquoi je vous ai adressé cette lettre pour procéder à des vérifications en vertu de l'article 42 du règlement intérieur, donc à une clarification.

J'ai donc reçu des réponses bien évidemment puisque j'avais indiqué que je souhaitais qu'on me réponde avant au moins le Conseil municipal et je sais que Monsieur Tibi, à qui je vais donner la parole tout de suite, m'a dit qu'il allait faire la réponse. Donc Monsieur Tibi si vous voulez vous exprimer. »

Monsieur TIBI :

« Je vous remercie Monsieur le Maire. Effectivement nous n'avons pas eu le temps de vous répondre mais on vous confirme, puisqu'on a été élus avec cette liste-là, une liste de rassemblement, le nom de notre groupe c'est Agir pour Gonesse. Je vous confirmerai par écrit. »

Monsieur le Maire :

« L'article 42 c'est simplement : vous m'envoyez la lettre avec la signature des élus et c'est tout. »

Monsieur TIBI :

« Tout à fait, pas de problème. »

Monsieur le Maire :

« Je n'ai pas reçu de Monsieur Ouchikh mais je vais lui laisser évidemment la possibilité de s'exprimer mais par contre je dois vous dire que j'ai reçu de Monsieur Vigouroux et de Madame Kartout une lettre en date du 19 janvier dont, dans le cadre de cette procédure de clarification, je dois donner lecture au Conseil municipal.

Nous soussignés Denis Vigouroux et Kalida Kartout Conseillers municipaux de Gonesse affirment n'appartenir à aucun groupe politique jusqu'à nouvel ordre au sein du Conseil municipal de la Commune. Nous observons que les groupes constitués en 2014 ne constituent pas en réalité des groupes politiques puisque les Conseillers élus en mars 2014 ont des appartenances et des sensibilités politiques d'origines diverses. La formation d'un groupe dans un cadre démocratique devrait selon nous résulter d'une démarche auprès de vous, c'est précisément ce que j'étais en train de vous demander, ratifiée par chaque élu constituant ce groupe, c'est même d'ailleurs le règlement intérieur, et donc permettre de communiquer dans le bulletin municipal avec la population, signé Denis Vigouroux – Kalida Kartout.

Alors je comprends, mais vous allez nous éclairer Monsieur Ouchikh, qu'en tout cas ils ne déclarent pas appartenir au groupe le SIEL pour Gonesse. Alors je vous laisse la parole. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui alors si je ne vous ai pas répondu c'est que j'avais l'intention de le faire mais je n'ai pas eu le temps de procéder à la rédaction du propos que je vais vous tenir, donc vous l'aurez sous peu. Alors moi j'ai été surpris de votre démarche au lendemain de la trêve des confiseurs, recevoir un courrier demandant de clarifier ce qui en somme était connu de tous, ça m'a surpris mais enfin j'ai mis ça sur le compte de vos démêlés personnels avec Monsieur Sabouret. Nous avons tous suivi ces derniers mois le contentieux larvé qui vous oppose à Monsieur Sabouret. Il m'a étonné à moitié que ces démêlés puissent au fond déboucher sur un contentieux dont vous nous avez relaté le contenu et je pense que ces démêlés risquent demain de s'intensifier, ce que je n'espère pas pour la bonne ambiance de ce Conseil municipal, mais si d'une part Monsieur Sabouret est amené à introduire des contentieux et que vous-même en réaction vous interpellez les élus qui n'ont rien à voir dans vos démêlés personnels, je trouve cela à la fois dommage pour l'ambiance et la quiétude de cet hémicycle et laisse à penser qu'il craint de dans les mois à venir et bien l'ambiance au sein de cet hémicycle ne soit pas des meilleures ; ça c'est une observation générale.

Pour ce qui me concerne puisque vous m'avez interrogé, je crois que la lettre était nominative, vous nous avez adressé un courrier nominatif en demandant à chacun de déclarer l'appartenance politique qui est la sienne. Je n'ai pas répondu, je vous répondrai par écrit, mais il ne vous a pas échappé qu'en juin dernier lorsque je vous ai demandé de vive voix de bien vouloir modifier l'appellation du groupe auquel j'appartenais, vous m'avez demandé de rédiger un écrit ce que j'ai fait séance tenante, je vous l'ai remis je crois en juin dernier. Et depuis lors je n'ai pas changé d'appellation de groupe le SIEL de Gonesse, c'est si vrai d'ailleurs que chaque mois je vous livre de manière assez constante une tribune qui figure sous ma signature avec ce libellé que vous reprenez bien volontiers dans les tribunes consacrées aux groupes politiques d'opposition dont je fais partie. Voilà ce que j'ai à vous dire si vous m'interrogez à titre personnel dans quel groupe je me situe politiquement, bien c'est très simple : le SIEL de Gonesse, le parti, la formation politique que j'anime au plan national, dont vous avez appris et j'en profite une fois de plus le fait d'avoir ce micro me permet de donner un petit peu de pédagogie politique comme je l'ai fait ces derniers mois, c'est un parti politique qui a été créé en 2012 dont je suis le Président depuis maintenant trois ans, qui a fait le choix il y a un an maintenant de quitter le rassemblement Bleu Marine qui était la constellation politique qui avait été créée en 2012 par Madame Le Pen. Donc ce choix qui a été fait en 2016 de quitter le rassemblement Bleu Marine au plan national a débouché sur un choix local en juin 2017 lorsque par ailleurs j'ai quitté au Conseil régional Ile de France, le groupe auquel j'appartenais initialement.

Que vous dire de plus Monsieur le Maire si ce n'est qu'après vous avoir donné lecture d'un courrier que je découvre, chacun prend ses responsabilités j'entends bien les choix de Monsieur Vigouroux et de Madame Kartout qui ne sont pas spécialement présents ces derniers temps, ces dernières années, chacun a pu l'observer ; ils prennent leurs responsabilités vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des Gonessiens et vis-à-vis de leurs pairs. Moi ce qui m'intéresse c'est l'avenir et si au-delà de la déclaration que nous faisons aujourd'hui collectivement ou individuellement, vous avez l'amabilité de

nous dire au fond les conséquences que vous allez tirer de tout cela, je serais moi très intéressé à connaître celles-ci puisque j'imagine que vous nous interrogez avec derrière des conséquences sinon politiques mais du moins réglementaires ; il serait bon d'ouvrir le débat puisque vous nous interpelez publiquement aujourd'hui. »

Monsieur le Maire :

« Non mais soyons clairs, vous l'avez fort bien compris, c'est une clarification qui ne vous concerne pas particulièrement, je l'ai dit dès le départ mais j'applique tout simplement l'article 42 du règlement intérieur et ça suppose que je m'adresse à l'ensemble des conseillers, d'où le courrier que vous avez reçu. Alors j'ai reçu également de Monsieur Ouerfelli un courrier par lequel il me répond sur son appartenance que nous connaissons, qui est logique. J'ai reçu de Monsieur Pigot, Président du groupe Communistes et Républicains la liste des Conseillers qui font partie de son groupe : lui-même, Françoise Hennebelle, Olivier Boissy, Corinne Quéret, Amélie Rodrigues, Mercedes Murcia et Abdelmajid Abchar. Et j'ai reçu du Président du groupe Socialiste et apparentés Christian Cauro, la liste des élus dont je vais donner le nom, qui déclarent appartenir au groupe Socialiste et apparentés, en dehors de moi-même et de lui-même : Ilham Moustachir, Marc Anicet, Alain Baran, Malika Caumont, Julien Dos Santos, Jean-Michel Dubois, Viviane Gris, Mohamed Hakkou, Michel Jaurrey, Elisabeth Maillard, Sympson Ndala, Anna Péquignot, Patrice Richard, Jean Samat, Marie-Annick Tordjman, Rachid Touil, Nadiège Valoise.

Voilà je voulais vous rendre compte de cela. Evidemment les choses, à partir de là, sont sur le plan politique et sur le plan juridique clarifiées et chaque fois, notamment à l'occasion des comptes rendus, seront ainsi déclarées. »

Monsieur OUCHIKH :

« Monsieur le Maire je ne vous suis pas ; quand vous dites que les choses sont clarifiées d'un point de vue juridique, je ne vous suis pas, c'est-à-dire ? Question claire, on a déclaré nos appartenances mais vous en tirez quoi comme conséquence juridique. »

Monsieur le Maire :

« Je n'en tire aucune conséquence pour vous en particulier. »

Monsieur OUCHIKH :

« Non mais enfin tout ça pour ça, je veux bien mais à quoi cela a-t-il servi ? Je pose une question. »

Monsieur le Maire :

« J'entends bien mais les choses sont claires. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Je pense être un petit peu concerné par votre interpellation donc je me permets d'intervenir. Alors moi je n'ai pas eu le courrier mais je vais tout simplement répondre par oral. »

Monsieur le Maire :

« Non non le courrier a été adressé à tous les élus. »

Monsieur SABOURET :

« Ecoutez ça m'a peut-être échappé mais moi en tout cas je n'ai pas eu le courrier, je ne l'ai pas relevé dans ma boîte aux lettres. »

Monsieur le Maire :

« Ça ce n'est pas possible. »

Monsieur SABOURET :

« C'est pas possible, vous me traitez de menteur peut-être ? »

Monsieur le Maire :

« Moi je ne dis rien, je dis que ce n'est pas possible c'est tout puisque moi j'ai envoyé, je sais tous les courriers que j'ai signés. »

Monsieur SABOURET :

« Je vous dis ce qu'il en est mais je vous réponds ça ne me pose pas de problème de vous répondre par oral aujourd'hui, comme en plus tout est consigné dans le procès-verbal ce sera plus rapide on économisera des timbres. »

Monsieur le Maire :

« Non mais il faut être clair, quand j'envoie un courrier et j'applique un article c'est à tous les élus que je l'ai envoyé, je suis formel. »

Monsieur SABOURET :

« Ecoutez je ne sais pas comment vous travaillez, je vous dis que je vais vous répondre par oral si ça peut vous satisfaire, je réponds de cette manière-là. »

Monsieur le Maire :

« Je travaille sérieusement. »

Monsieur SABOURET :

« Soit dit en passant je vous ai aussi écrit un courrier auquel vous ne m'avez pas répondu qui était une demande de tribune pour le mois qui vient d'ailleurs, je vous ai écrit un courrier en recommandé d'ailleurs pour la tribune pour le numéro de février du Gonessien mais je vais y revenir tout à l'heure.

Sur le fond donc je rappelle quand même les éléments, vous m'avez exclu il y a maintenant près de deux ans du groupe dit Socialistes et apparentés du Conseil municipal de Gonesse, alors que je suis, je le rappelle, Secrétaire de la section Socialiste de Gonesse, Vice-président du groupe Socialiste au Conseil départemental du Val d'Oise et d'ailleurs j'étais aussi candidat suppléant pour le parti socialiste aux élections législatives qui n'ont pas été un franc succès me concernant en juin dernier, d'ailleurs candidature contre laquelle vous vous étiez publiquement élevé Monsieur le Maire. Donc qui est socialiste, qui ne l'est pas ? La question aujourd'hui reste entière, je rappelle que vous et tous vos adjoints sauf Monsieur Jaurey ne payez plus vos cotisations d'élus depuis novembre 2015. Ce qui fait que vous devez aujourd'hui des milliers d'euros au Parti Socialiste, au mépris des engagements que vous aviez tenus. Mais ça c'est pour les appellations. Je trouve quand même un peu fort de s'appeler groupe Socialiste quand on ne respecte pas une des obligations des statuts qui est déjà de payer ses cotisations d'élus à son parti, mais bon passons.

Sur le sujet de mon positionnement, vous m'avez donc exclu il y a près de deux ans du groupe socialiste et j'ai réclamé rappelez-vous ma réintégration, je pense en début d'année, en février ou mars de cette année, et il m'a été répondu très clairement que non, que je n'allais pas être réintégré. Donc aujourd'hui je suis un peu dans les limbes politiques, ça s'appelle être non inscrit de fait puisque vous m'avez exclu du Bureau municipal, des réunions de groupe ; je suis un SGF Sans Groupe Fixe. Non pas sans parti fixe parce que là j'ai un parti mais je n'ai pas de groupe au Conseil municipal et de fait je suis un non inscrit, ce n'est pas forcément que je le revendique mais je le constate et d'ailleurs je vous l'ai écrit dans mon dernier courrier.

Et c'est en tant que tel que je demande à bénéficier du droit d'expression qui est prévu par l'article L2127 du Code général des collectivités territoriales qui dit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, comme Gonesse, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ce qui est malheureusement mon cas compte tenu de tout ce que je viens d'expliquer, et aussi de mon exclusion des derniers organes où je représentais la Commune qui sont les Conseils d'école, il y a deux ou trois conseils, je crois c'était en novembre, que j'ai subi cette dernière expulsion, donc je continue, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais, d'un prêt de local, etc... et ils peuvent disposer aussi d'un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. J'ai regardé un peu les jurisprudences et cette notion, enfin ce droit d'expression qui est d'ailleurs une condition sine qua non de la démocratie parce que si les gens qui sont au Conseil qui expriment des positions qui ne sont pas les mêmes que celles de la majorité, ne peuvent pas les expliquer à la population c'est un petit peu embêtant du point de vue du pluralisme. C'est pour cela que le législateur avait écrit ce 2127-1 du Code général des collectivités territoriales. Donc moi je réitère ma demande à pouvoir bénéficier, je ne demande pas grand-chose, je demande une tribune dans le journal municipal, c'est-à-dire je crois que c'est mille huit cents caractères ou deux mille caractères sur un petit morceau de page à la fin, c'est une demande qui me paraît modeste.

Effectivement n'obtenant pas satisfaction puisque vous m'avez répondu, là pour une fois, vous m'avez répondu par courrier juste avant Noël et vous m'avez répondu négativement. Donc moi tout de suite ce que j'ai fait, puisque j'avais eu une réponse de votre part, c'est que j'ai demandé au Juge, je pensais d'ailleurs obtenir satisfaction, de vous enjoindre de me réserver ce petit espace dans le

journal Le Gonessien. Alors le Juge ne m'a pas suivi parce que j'ai fait une erreur de procédure, dont je me suis rendu compte d'ailleurs après coup, puisque je demandais une publication en janvier et que les délais étaient bouclés, évidemment puisque j'avais saisi au moment où j'avais reçu votre courrier. J'aurais certainement dû attendre un petit peu et saisir le mois suivant, mais il ne s'est pas prononcé sur un autre point que le point de l'urgence, il a dit que l'urgence n'était pas établie.

J'assume pleinement cette responsabilité, j'avoue que j'ai été quand même assez agacé d'avoir à payer une partie des frais d'avocat, parce que la Commune a réclamé deux mille euros de frais d'avocat, donc je trouve que vous avez des avocats qui sont très chers quand même, mais ils ont réclamé deux mille euros et ils m'ont mis, comme j'étais la partie perdante et comme c'est de coutume devant le Juge administratif, cinq cents euros à ma charge. D'ailleurs moi j'ai trouvé ça parfaitement injuste parce que les deux mille euros c'est la Commune qui paie, c'est-à-dire personne ici, à part les contribuables mais on est tous contribuables, n'a sorti de l'argent de sa poche, alors que là sur un droit qui me paraît moi assez évident, je dois sortir cinq cents euros de ma poche. J'ai été extrêmement peiné, laissez-moi terminer s'il vous plaît... bon je peux parler... »

Monsieur le Maire :

« Attendez, Monsieur Sabouret a la parole, vous pourrez lui répondre après d'accord ? Il termine. Monsieur Hakkou, réservez-vous pour pouvoir dans quelques instants répondre si vous le voulez. Continuez Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Donc j'indiquais... Je trouve que c'est assez agaçant quand même d'être interrompu systématiquement, à chaque Conseil ; quand je prends la parole maintenant je suis interrompu. Je considère que ce droit existe donc je vous repose la question pour pouvoir bénéficier, alors je vais voir parce que j'imagine que le bouclage de février est effectué je vais voir dans quelques jours si ma tribune est publiée ; comme je n'ai pas obtenu de réponse je me doute que non mais bon. Je réitère cette demande, je crois que ce droit est légitime, il est logique que ceux qui n'ont pas les mêmes positions systématiques et qui ne peuvent pas participer d'ailleurs aux réunions de la majorité, parce que moi je ne suis pas invité aux réunions de la majorité, donc les positions je ne peux les dire qu'en dehors des réunions de majorité, donc il est normal de pouvoir s'exprimer dans le journal. C'est une demande simple que je fais et je la réitère ce soir. »

Monsieur le Maire :

« Alors qui souhaite intervenir ? Monsieur Cauro Président du groupe et Monsieur Hakkou ensuite. »

Monsieur CAURO :

« Monsieur Sabouret, déjà en tant que Président du groupe Socialiste moi je n'ai pas reçu votre adhésion au groupe et vous ne pouvez pas vous en tirer par une pirouette en disant *je n'ai pas reçu* alors que tous les Conseillers municipaux l'ont reçu. Deuxièmement quand vous dites que vous avez fait une erreur de date en saisissant le Tribunal, non, si vous avez bien lu la jurisprudence il n'y a jamais d'urgence quand un bulletin est mensuel, donc il fallait lire les arrêts de jurisprudence. Ensuite c'est extraordinaire le nombre de fois où vous dites « je », « moi ». Vous intervenez et vous ne parlez toujours que de vous, on est ici pour parler de Gonesse et en fait vous reproduisez ici ce qui a tué la section du parti Socialiste à Gonesse c'est qu'en réunion de section vous ne parlez que de vous, et là ça continue, vous aimez jouer le caliméro. Alors Monsieur Hakkou tout à l'heure disait que c'est vous qui attaquez, c'est exactement ça vous attaquez et ensuite vous essayez de vous faire passer pour la victime. Donc aujourd'hui vous nous mettez en cause en disant qu'on ne paie pas nos cotisations, oui Monsieur Sabouret on ne les paie pas parce qu'on ne veut pas financer des tracts qui sont diffusés contre nous, qui sont mensonges, on ne veut pas payer pour un local que vous utilisez contre nous et vous vous servez de l'argent du Parti Socialiste pour financer ce local, donc en effet on a suspendu nos cotisations en attendant que la Fédération clarifie les choses comme c'est fait ce soir, seulement la Fédération pour l'instant ne les clarifie pas. Donc en attendant on a suspendu nos cotisations parce qu'on ne veut pas vous financer. »

Monsieur HAKKOU :

« Oui tout d'abord je voudrais vous répondre concernant les énormités que vous venez de... Dois-je vous rappeler le contexte de 2014 ? En 2014 lors du premier Conseil municipal vous nous avez traités d'incompétents, vous nous avez quasiment... devant cinq cents personnes vous avez mis en doute nos capacités à gérer cette ville alors que jusqu'à preuve du contraire on a quand même fait... on a un bilan qui est plutôt positif à mon sens et quand on parle avec la population c'est ce qu'ils nous disent. Moi par exemple qui suis délégué du quartier des Marronniers lorsque je me promène aux Marronniers

et bien les gens me disent qu'il y a une amélioration, on est en train de refaire les routes de différentes villas, le stationnement est amélioré ; enfin voilà il y a énormément de choses qui sont faites et pourtant le premier jour vous avez tout de suite... donc c'est normal que vous récoltiez cette exclusion, à un moment donné il faut choisir son camp. Ou on est dans le travail, ou on est dans la calomnie, dans le mensonge, dans la victimisation, à un moment donné on récolte ce que l'on sème. Donc ça c'est depuis 2014 et c'est récurrent, à chaque fois c'est toujours la même chose, tout le temps, et lorsque je rencontre, je pense que certains de mes collègues aussi, lorsqu'on échange, vous parlez avec certains Gonessiens c'est beaucoup de mensonges, c'est beaucoup de choses, on est obligés d'expliquer certains projets parce que vous lorsque vous croisez certains Gonessiens vous leur dites des mensonges, je suis désolé ce sont des mensonges. Et quant à cette histoire des cinq cents euros, que vous êtes en train de pleurer pour cinq cents euros mais attendez Monsieur Sabouret c'est vous qui avez... attendez c'est l'hôpital qui se fout de la charité. C'est vous qui attaquez pour avoir une petite tribune, donc on se demande à quoi elle sert cette tribune si ce n'est encore une fois de la calomnie, du mensonge et autre par rapport au travail qui est fait par la majorité, encore une fois vous récoltez ce que vous avez semé. Le Juge avec bon sens a jugé que vous étiez dans une posture encore une fois victime, individuelle, comme d'habitude. Moi je pense qu'à un moment donné il faut tirer les conclusions et arrêter de nous faire perdre notre temps, parce que je vous assure ça nous fait perdre du temps, quand on est en Bureau municipal et qu'on doit aussi gérer toutes ces choses-là, on perd du temps, c'est du temps en moins pour les Gonessiens et ça je pense que les Gonessiens en 2020 ou 21, je pense qu'ils le sauront. »

Monsieur TIBI :

« C'est règlement à ok Corral là. »

Monsieur le Maire :

« Non c'est explication, clarification dans le calme d'ailleurs vous voyez. »

Monsieur TIBI :

« On a autre chose à faire que des règlements de comptes entre PS parce que là franchement. »

Monsieur le Maire :

« Non mais Claude c'est la période qui veut ça. Je vais te dire en même temps... clarifions ! Il faut aujourd'hui clarifier et après on travaille car comme l'a dit excellemment Mohamed Hakkou, entre le travail et la calomnie moi je choisis le travail. »

Monsieur ABCHAR :

« Oui merci Monsieur le Maire mais je vais être court parce que c'est vrai que ça commence à être très agaçant et très embêtant et si ça continue je ne sais pas comment les choses peuvent évoluer quand j'entends, comme l'a dit mon collègue Mohamed Hakkou, ces mensonges ; après on parle d'une tribune, moi je vois les tracts de Monsieur Sabouret qu'il distribue, il a l'énergie de le faire lui ou d'autres pour lui et que je vois, j'entends ce soir quand Monsieur Sabouret s'adresse à Monsieur le Maire en lui disant je ne sais pas comment vous travaillez ! Vous vous rendez compte à quel niveau on est baissé là. Parce que Monsieur Sabouret vous connaissez Monsieur Jean-Pierre Blazy depuis 2008 vous étiez dans sa majorité, vous êtes élu dans cet hémicycle parce que vous étiez le quatrième ou le cinquième sur sa liste. Donc à partir du moment... moi je ne suis pas à votre place, mais le jour où j'ai quelques différences avec le premier de la liste, au nom de ma dignité, au nom de mon honneur je démissionne et j'attends les élections et je me présente sur mon nom. Je ne vais pas être élu et dire je ne sais pas comment vous travaillez Monsieur le Maire ! En plus vous dites des choses... imaginez, enfin, nous, nous sommes des Gonessiens ; j'entends, vous dites le secrétaire de la section Socialiste, le Maire qui est là qui était Député-Maire, la majorité ce sont des socialistes, ça se règle différemment, ça se règle avec honneur, vous êtes le Secrétaire de section d'un parti dit de gauche aujourd'hui avec tous les problèmes qu'il y a... je vais juste te dire Cédric : tu prends le mauvais chemin. On en a déjà parlé, on en a déjà discuté mais aujourd'hui je ne peux pas te laisser aller dans ces calomnies et ces mensonges, ce n'est pas possible. D'autres à côté de toi là, ils ont essayé, ils ont emprunté même des chemins qui sont contraires au sens de leur patrimoine historique et culturel et aujourd'hui ils ont prié le ciel ils sont peut-être en train de retrouver la raison. Donc trouve la raison parce que c'est le bien-être pour toi personnel, peut-être politique, mais on ne se laissera pas faire comme cela, ce n'est pas possible, on a plein de dossiers à traiter, on a plein de choses à faire. Tu as été dans la majorité avant moi, tu as assumé, tu as fait la campagne pour 2014 après tu n'étais pas d'accord pour voter le budget 2016, après voilà... Donc ça se règle politiquement, ça ne se règle pas avec des tracts qu'on brade la Ville, avec des insultes où tu mets tout le monde dans le paquet, tu ne

te rends pas compte de ce que tu es en train de faire. Je t'ai dit, d'autres ont essayé ils n'ont pas réussi, donc tu n'y arriveras pas ce n'est pas possible et on ne te laissera pas faire politiquement, ce n'est pas possible ! Et au nom de la dignité, au nom d'un certain honneur... je ne sais pas j'ai l'impression que par une ambition personnelle... on marche sur la tête quand même. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Monsieur Jaurrey et après je redonne la parole à Monsieur Sabouret. »

Monsieur JAURREY :

« Nous sommes le Conseil municipal, il y a une majorité qui a été élue sur un programme en 2014 qu'il applique sérieusement et qui a à rendre compte devant la population. Je pense qu'il ne faut pas s'arrêter, comme dans tout groupe, aux péripéties personnelles, aux ambitions qui sont tout simplement celles d'une personne dans un groupe, il faut faire fi de tout cela, il faut poursuivre notre chemin. Ce que nous avons à faire c'est par rapport aux Gonessiens, exclusivement par rapport aux Gonessiens, nous avons un devoir, nous avons été élus sur un programme il faut l'appliquer, il faut tenir bon et il faut continuer notre route tranquillement, sereinement. Nous sommes une équipe municipale qui tient le choc qui sait faire face aux défis qui sont les siens aujourd'hui dans le contexte où nous sommes et qui applique le programme sérieusement. Nous avons encore beaucoup de choses à faire, nous avons passé trois ans de mandat avec des réalisations qui sont à l'honneur de Gonesse et qui valorisent bien sûr Gonesse, nous avons à poursuivre notre tâche sans nous arrêter à ces petites péripéties. Sincèrement il faut continuer notre route, tranquillement, sérieusement et sereinement. »

Monsieur le Maire :

« Bien alors Monsieur Ndala, et après Monsieur Sabouret. »

Monsieur NDALA :

« Merci Monsieur le Maire, je ne serai pas très long pour ne pas être dans la répétition. Simplement je voulais répondre un peu aussi à Monsieur Ouchikh mais c'est le même sujet, ça reste dans le même cadre, c'est-à-dire que ça touche simplement un propos que vous avez prononcé tout à l'heure mais qui moi m'a interpellé parce que je fais partie d'un groupe, en disant que Monsieur le Maire ou son équipe, donc sous-entendu son équipe, était là pour régler quelques problèmes personnels et que ça l'agacait, je trouve cela un peu déplacé quand même. J'ai moi une conception du Conseil municipal qui est autre et je peux vous assurer que le Conseil municipal de Gonesse est pour nous et je pense depuis quelques années aussi un espace de travail au service des Gonessiens ; jamais pour régler des affaires personnelles. Je veux que ce soit souligné, je veux que ce soit écrit, que ce soit dit et je le dis au nom du groupe sous le contrôle de Monsieur le Maire. Nous ne serons non plus jamais dans une sorte d'autosatisfaction, nous respectons les Gonessiens loin du sectarisme et nous essayons d'être toujours au-dessus des appartenances politiques. Voilà comment nous concevons notre travail sur la Ville de Gonesse et c'est une ville, vous voyez bien vous le savez, qui a de l'avenir et ça implique notre sérieux. Simplement il faut par moment clarifier les choses et je pense que la mairie de Gonesse, je le dis comme cela avec un petit sourire, sait très bien envoyer les courriers, c'est pour dire que les services ont toujours très bien travaillé et sur ce point-là il ne devrait pas y avoir de soucis. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Sabouret vous avez la parole... Vous vouliez intervenir avant Monsieur Sabouret ? »

Monsieur TIBI :

« Oui parce que je suis obligé de rebondir sur ce qu'il vient de dire parce que quand on parle de démocratie, je pense qu'au sein du Conseil municipal justement on n'en a pas de démocratie. Le manque de respect qu'on a vis-à-vis de l'opposition ne confirme pas du tout tes dires. Ceci dit ce soir on assiste à effectivement, et ça va à l'inverse de ce que tu viens de dire, un lynchage de Monsieur Sabouret. Vous êtes tous en train de régler vos comptes avec Monsieur Sabouret, effectivement... attendez, vous permettez je ne vous ai pas interrompus, je n'ai rien dit... »

Monsieur le Maire :

« Allez-y Monsieur Tibi, je vous en prie. »

Monsieur TIBI :

« Aujourd'hui c'est à un règlement de compte auquel on assiste ce soir entre PS : l'un dit qui n'a pas versé de cotisations depuis 2015, d'autres disent qu'ils n'ont pas versé la cotisation d'aujourd'hui, qui dit vrai qui dit faux, on s'en fout complètement. Aujourd'hui on est là effectivement, et je te rejoins, pour travailler pour les Gonessiens, c'est ce qu'on fait nous depuis 2008, 2014, on continue à travailler pour les Gonessiens et c'est vrai que s'il y avait un peu plus de démocratie, s'il y avait un peu plus de respect vis-à-vis de l'opposition on avancerait peut-être beaucoup plus. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Sabouret... oui mais attendez, non mais il faut quand même que Monsieur Sabouret s'exprime. »

Monsieur OUCHIKH :

« Non mais vous avez redonné la parole à notre collègue Tibi. Je voudrais simplement Monsieur le Maire... il est 21h30, nous venons de passer une heure d'un emploi du temps précieux du Conseil municipal à entendre une mise à mort politique méthodiquement organisée ; je pense que l'exécutif municipal ne fait pas honneur aux Gonessiens de perdre notre temps à des règlements de compte entre socialistes ou à l'intérieur de la majorité municipale alors que des questions considérables nous attendent. Donc monsieur le Maire s'il vous plait nous allons épuiser ce sujet mais s'il vous plait pour l'avenir ne recommencez pas, ça nous fera du bien. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Ouchikh de votre conseil et j'ai l'intention de le suivre figurez-vous. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui Monsieur Ouchikh quand même, mise à mort, c'est un grand mot, je n'ai pas le sentiment d'être déjà mort même si ça viendra un jour mais le plus tard étant le mieux. Par contre j'ai effectivement le sentiment que certains ont envie de me faire la peau ce soir ; ça prouve, surtout le débat qu'on a eu là, que vous avez un problème avec les règles fondamentales de la démocratie. Premier problème j'ai entendu les interventions : l'insulte c'est quand même la technique de ceux qui n'ont pas d'argument, moi je préfère qu'on ait les arguments et qu'on avance des arguments et qu'on échange des arguments plutôt qu'on manie l'insulte. Alors c'est vrai que j'avais déjà eu quelques avant-goûts notamment aux vœux de l'année dernière mais alors là j'entends égocentrique, menteur, etc... bon je pense qu'il faudrait quand même pour la qualité des débats élever un tout petit peu les considérations sur lesquelles nous résonnons. Deuxième règle sur le droit à l'expression, parce que je pense que ça c'est quand même le point fondamental, le droit à l'expression lorsqu'on n'est pas en accord avec les décisions qui sont prises. Il y a un droit à l'expression, la loi le prévoit. Moi je ne conteste pas mon exclusion du groupe majoritaire que vous avez prononcée il y a deux ans, je ne la conteste pas puisque j'ai fait un certain nombre de pas en avant qui n'ont pas donné de résultats. Là vu ce que j'entends ce soir je ne sais pas dans quelle mesure je peux être accueilli les bras ouverts au prochain Bureau municipal, j'imagine que ça peut être un petit peu difficile et pour tout vous dire, moi mon envie de venir au Bureau municipal la semaine prochaine ou le mois prochain, si vous m'y invitez, est quand même assez faible aujourd'hui il va falloir qu'il y ait des évolutions dans les comportements.

Donc moi je ne conteste pas mon exclusion du groupe, vous ne voulez pas bosser avec moi je ne vais pas vous y obliger, je n'en ai de toute façon pas les moyens. Je veux simplement bénéficier des droits qui sont reconnus aux Conseillers municipaux par l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales et je ne comprends pas, vraiment je ne comprends pas pourquoi vous vous escrimez à le refuser. Est-ce que vous avez peur que je m'exprime ? C'est la question que je me pose. Est-ce que vous avez peur qu'il y ait des opinions qui ne sont pas toujours dans le même sens que les vôtres, qui soient exprimées auprès des Gonessiens. Je demande simplement que vous n'ayez pas peur de la transparence, du pluralisme, du débat. On peut ne pas être d'accord sur un certain nombre de choix municipaux, moi je ne l'ai pas été au moment de l'augmentation des taux d'imposition en 2016 et j'avais expliqué pourquoi. Vous faites référence à un élément plus récent où je n'étais pas d'accord avec des méthodes qui avaient été choisies pour des cessions communales, je pense qu'on n'a pas fait preuve aussi dans ces affaires de transparence et de responsabilité et je crois que la démocratie locale gagnerait à ce que chacun puisse s'exprimer et en tout cas que vous ne m'empêchiez pas de m'exprimer auprès des Gonessiens. »

Monsieur le Maire :

« Je vais clôturer cette communication que j'avais introduite moi-même, de la façon suivante, et il n'y a plus de débat après mon intervention puisque je pense qu'en répondant je vais dire les choses extrêmement clairement et extrêmement simplement, et d'ailleurs nous le faisons dans le calme et c'est important, mais la clarification suppose le grand calme. D'abord Monsieur Sabouret a reçu ma première lettre, c'est étrange qu'il n'ait pas reçu la seconde, puisqu'à la première lettre il m'a répondu, il l'a dit lui-même, et il a déclenché à partir de là la procédure en référé liberté ; donc je pense que je connais l'adresse de Monsieur Sabouret et que le courrier, le premier comme les autres, comme d'ailleurs la convocation du Conseil municipal pour ce soir, lui sont arrivés. Je lui ai écrit le 19 décembre et il l'a redit tout à l'heure, il m'a répondu et la suite c'est le référé-liberté, enfin il ne m'a pas répondu et il engagé le référé-liberté. Les choses sont simples et je ne change pas un mot à cette lettre que je rends publique ce soir, lettre en date du 19 décembre dernier :

Monsieur le Conseiller municipal, par deux lettres en date du 23 novembre puis du 12 décembre, vous me faites part de votre souhait de disposer d'une tribune dans le bulletin mensuel municipal le Gonessien. Je ne peux satisfaire à votre demande du fait de l'article du Code général des collectivités territoriales que je cite et qui précise qu'un espace est réservé à l'expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité, c'est la loi je la cite, malgré la position que vous avez tenue lors du vote des taux d'imposition pour le Budget 2016 vous demandez à participer aux travaux de la majorité municipale tout en restant indépendant dans vos prises de position publiques. Pour disposer d'une tribune dans un bulletin d'information générale il vous revient à vous seul, c'est l'objet de la clarification donc vous l'avez compris, de rendre public votre souhait de ne plus appartenir à la majorité et ainsi d'être en opposition avec la majorité municipale... ce qui n'est pas le cas pour le moment, et jusqu'à ce soir puisque je n'ai pas reçu sa signature mais il faut clarifier jusqu'au bout... d'ailleurs dans vos dernières lettres vous annoncez toujours subir le fait d'être exclu de la majorité, je conteste ce fait mais vos positions publiques vis-à-vis de la majorité municipale m'obligent à adapter la représentativité de la ville dans les différents organismes dans lesquels les élus municipaux siègent... nous l'avons fait. Il appartient à chaque élu de faire le choix ou non d'appartenir à la majorité, votre positionnement ambigu a poussé la majorité municipale à vous aménager une place particulière au sein du Conseil municipal, ce que je déplore ne vous considérant pas comme étant dans l'opposition. Je vous prie de croire Monsieur le Conseiller municipal, etc...

Alors c'est vrai qu'en même temps on a vu apparaître une permanence, on a vu apparaître... et là il y a quelques jours un deuxième tract qui, quand même, n'est pas forcément un tract dans lequel on a le sentiment qu'il y ait une adhésion à la majorité municipale.

Donc la clarification, article 42, je l'ai demandée suite en plus à ce référé liberté, je m'excuse d'être un peu long ce soir mais la clarification est nécessaire car effectivement nous allons nous remettre au travail immédiatement. »

Monsieur SABOURET :

« Je vous ai répondu je ne suis pas dans la majorité municipale de fait. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

ADOpte la motion relative à la réforme des aides au logement et de la politique des loyers dans le parc social.

Monsieur le Maire :

« Alors je crois que cette motion que je viens de vous lire a été votée au Département à l'unanimité. »

Monsieur SABOURET :

« En tant que Conseiller départemental je confirme que c'est notre position unanime quelles que soient les couleurs politiques au Département. Effectivement il y a une préoccupation pour Val d'Oise Habitat qui est un bailleur d'autant plus important qu'il a absorbé le parc Val d'Oisien de l'OPIEVOY dans le cadre du démantèlement de l'OPIEVOY qui était l'office interdépartemental Val d'Oise-Yvelines-Essonnes. Et effectivement la logique de remontée des cotisations à la CG2LS c'est véritablement une ponction sur la trésorerie des organismes HLM puisque la CG2LS garantit normalement les opérations financières d'emprunt pour les organismes HLM, il faut savoir que la CG2LS n'a quasiment jamais affaire à des charges dans le sens où il n'y a aucun organismes HLM qui fait faillite. Donc en réalité les cotisations de la CG2LS sont des ressources qui reviennent derrière dans le circuit de financement du logement social pour financer l'aide à la construction.

Donc effectivement c'est une mauvaise opération parce que ça ponctionne les trésoreries des bailleurs sociaux et nous avons, avec le groupe Socialiste au Conseil départemental, alerté sur les effets néfastes de cette réforme du logement qui comporte aussi un deuxième volet qui est la baisse des aides des APL que touchent les locataires. Donc c'est la raison pour laquelle je voterai naturellement ce que je vote au Conseil départemental ; je le vote aussi ici par cohérence. C'était ce que j'avais fait sur les impôts en 2016 d'ailleurs.»

Monsieur le Maire :

« Très bien merci. Y-a-t'il d'autres interventions sur ce sujet ? Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO :

« Merci Monsieur le Maire. Cette motion que je soutiens et que je voterai, est plus spécialement centrée sur VOH et c'est bien normal puisque Val d'Oise Habitat est le bailleur social départemental mais aussi, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, le premier bailleur sur la ville de Gonesse avec plus de 1 200 logements ce qui représente plus de 30% du parc social sur la Ville. Mais comme le dit la motion, c'est tout le logement social qui est atteint par la politique gouvernementale qui va ponctionner jusqu'à 1.5 milliards d'euros en 2020 sur le budget des bailleurs sociaux.

Il faut bien comprendre que le Gouvernement frappe deux fois dans la caisse des HLM :

- une première fois à partir du 1er octobre 2018 avec une baisse de 5 euros par mois de l'APL versée à 6 millions d'allocataires. Le Gouvernement demande aux HLM de baisser les loyers en conséquence ce qui représente 400 millions d'euros en année pleine en moins pour les HLM tandis que les bailleurs privés eux ne baisseront pas leurs loyers.

- une deuxième fois avec l'article 52 de la loi de finances dont il est fait état dans la motion, qui prévoit la baisse des aides aux logements uniquement sur le parc social ce qui équivaut à une baisse moyenne d'APL de 60 euros/mois pour chaque locataire ; les organismes d'HLM seront obligés de répercuter cette baisse sur les loyers, ce qui revient à leur faire payer l'addition.

Ces mesures ont des conséquences majeures :

- Sur la capacité d'investissement des organismes, alors qu'en Ile de France je vous rappelle qu'il y a plus de 700 000 demandes de logement en attente et qu'il n'y a environ que 60 000 attributions par an, on va donc allonger les délais, et les problèmes de logement,

- Sur l'emploi, les bailleurs risquent de licencier du personnel,

- Sur le bâtiment, comme il est dit dans la motion, c'est moins d'investissement, moins de mise en route de chantiers ; au niveau national on estime à 43 000 le nombre d'emplois qui sont menacés dans le secteur du bâtiment,

- Sur la vie quotidienne des locataires : c'est moins de moyens pour l'entretien, pour la modernisation c'est peut-être même la remise en cause de la GUSP sur la Fauconnière,

- Et enfin sur l'équilibre économique des organismes d'HLM, comme cela a été présenté dans la motion pour VOH, il y en a certains qui vont être menacés.

Et c'est bien là le dessein du Gouvernement. Emmanuel Macron déclarait le 6 octobre 2017 « j'ai deux problèmes avec les HLM, il y a trop d'organismes, près de 800, il faut opérer un regroupement en deux à trois ans. Ensuite il n'y a pas une bonne circulation du capital. »

C'est vrai qu'il y a des organismes de HLM qui ont des trésors de guerre ainsi par exemple les OPHLM de Neuilly/ Joinville/ Puteaux qui n'investissent pas, qui ont moins de 15% de ménages qui perçoivent l'APL et près de la moitié des ménages qui sont au-dessus des plafonds de ressources. Donc vous voyez que l'inégalité en matière de logement social elle n'est pas simplement sur le nombre de logements sociaux par commune, mais aussi sur l'attribution des logements sociaux. Donc ces OPHLM de Neuilly/Joinville/Puteaux seront peu touchés par les mesures gouvernementales. Les plus touchés seront ceux qui logent le plus de ménages défavorisés. Il y en a certains qui ont plus de 70% de locataires bénéficiaires de l'APL, donc qui remplissent vraiment leur rôle social, ce qui est le cas de VOH qui a un grand nombre, près de la moitié, de locataires qui perçoivent l'APL.

Et en tant qu'élu chargé du logement sur Gonesse, je peux vous dire que VOH nous aide vraiment à résoudre des cas défavorisés et a vraiment je dirais un objectif social dans sa politique.

Donc finalement toutes ces mesures c'est une véritable remise en cause de notre modèle de logement social accessible au plus grand nombre qui est entreprise par le Gouvernement qui pénalise les offices d'HLM qui sont généralement liés aux collectivités locales, comme c'est le cas de VOH. Et le Gouvernement joue contre les offices HLM, les entreprises sociales de l'habitat qui elles sont liées aux entreprises comme Axa, la Caisse d'Epargne ou Action Logement qui est présidée je vous le rappelle par le patron de la fédération du bâtiment donc un représentant du Medef.

Les OPHLM logent davantage de bénéficiaires de l'allocation logement que les entreprises sociales ; plus un organisme a de bénéficiaires de l'APL et plus il devra baisser ses loyers, en revanche les entreprises sociales de l'habitat souffriront moins et vont racheter des organismes mis en faillite.

Donc on s'éloigne de l'idéal fondateur du logement social.

Les ménages franciliens, contraints de se loger loin de leur lieu de travail, subissant des temps de transports de plus en plus longs (68mn en moyenne pour l'Île de France) vont être encore pénalisés. L'offre de logement social va se réduire, les ménages les plus défavorisés vont avoir encore plus de mal à trouver un logement, tandis que les loyers seront encore plus élevés dans le secteur privé puisque le Gouvernement ne met pas en œuvre l'encadrement des loyers par exemple, prévu par la loi ALUR.

On voit bien que ce Gouvernement n'a pas une ambition de cohésion sociale mais a une philosophie d'avantager les plus riches, comme avec la suppression de l'ISF, en pensant que plus les riches sont riches et mieux ça va aller. Avec la suppression de l'ISF, les baisses de dotations aux collectivités locales dont nous allons parler tout à l'heure, c'est bien à un politique de droite dont nous avons affaire et le Figaro magazine posait la question cette semaine : le Gouvernement est-il de droite ? Mais le fait même qu'il pose la question, et je n'ai pas lu l'article, donne la réponse. »

Monsieur le Maire :

« D'autres interventions sur le sujet de cette motion ? C'est vrai Madame Hennebelle avait demandé la parole mais je l'avais oublié, puis Monsieur Ouchikh. »

Monsieur OUCHIKH :

« Pas de problème pour Madame Hennebelle. »

Madame HENNEBELLE :

« Le logement est l'une des quatre priorités des Français avec le travail, la santé et la sécurité. Il est vécu par les gens à la fois comme une condition d'épanouissement personnel et comme une condition d'intégration dans la société. La pénurie qui frappe notre pays appelle une politique conquérante qui vise à satisfaire les besoins réels de nos concitoyens. Or c'est la voie inverse que propose le Gouvernement en place. En baissant les APL de 5 euros au 1^{er} octobre le Président Macron s'est bien clairement défini comme le Président des riches mais ce n'était hélas qu'un début. Non content de faire les poches aux plus modestes l'ancien banquier veut détruire le modèle de logement social Français. Je ne vais pas reprendre ce qui est écrit dans la motion qui nous est présentée ni ce que Monsieur Cauro a également rappelé dans son intervention sur la baisse de l'APL pour les ménages et le report qui est donc fait sur les bailleurs sociaux dont VOH. Je ne vais pas redire non plus tous les chiffres énoncés sauf rappeler quand même une perte au total de près de douze millions d'euros pour l'année 2018 ! Conséquences, ce seront autant de services non rendus aux locataires, d'opérations de réhabilitation ou de constructions neuves non réalisées et moi aussi qui suis membre de la Commission d'attribution des logements de Gonesse, je vois bien les difficultés auxquelles nous allons être encore plus confrontés pour répondre aux nombreuses demandes de logement des familles gonesiennes. Mais les classes moyennes aussi ne vont pas être épargnées, Monsieur Macron leur réserve bien d'autres mauvais coups. Ainsi la loi logement en préparation prévoit l'éviction automatique des locataires d'HLM dès que leurs ressources dépasseront de un euros les plafonds autorisés. Résultat : des milliers de familles de classe moyenne sortiront du parc social et viendront allonger la longue file d'attente des familles qui recherchent un logement dans le privé. Autre mesure annoncée, le bail précarité de un à neuf mois pour les étudiants et les salariés en CDD ou alors comment inventer les locataires jetables... En ajustant le bail à la durée du contrat de travail les propriétaires pourront se débarrasser de leur locataire du jour au lendemain, c'est à coup sûr des difficultés supplémentaires pour les plus précaires. Donc face à ces attaques il est possible de faire reculer le pouvoir en exigeant l'application de mesures annoncées depuis des années mais jamais réalisées : construire deux cent mille logements sociaux par an, renforcer la loi SRU à 30% de logements sociaux en zone urbaine, augmenter les taxes sur les logements vacants, permettre que tout immeuble vide de plus de trois ans soit réquisitionné pour les sans-abris et les familles en difficulté, restaurer et renforcer l'encadrement des loyers et supprimer la caution dans le parc privé. En 2018 le logement sera l'enjeu d'une grande bataille, nous devons y prendre notre part et j'approuve au nom du groupe des élus Communistes et Républicains que nous sommes l'analyse faite par la motion qui nous est présentée et nous soutenons donc la demande faite au Gouvernement de renoncer à l'application de l'article 52 de la loi de Finances. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui je serai très bref sur les termes de cette motion qui est très claire comme d'ailleurs les interventions qui se sont succédées, Monsieur Cauro, Madame Hennebelle. Evidemment je ne peux que partager la lettre et l'esprit de cette motion qui met en avant en tous les cas les menaces assez considérables je crois que fait peser sur le logement social la réforme du Gouvernement Macron ;

Gouvernement éminemment libéral ça a été dit : menaces sur le bâtiment, travaux publics sur ce secteur de notre économie tout à fait important, menaces également sur la santé déjà fragile des organismes HLM, puis aussi menaces sur l'équilibre financier des locataires qui ont déjà bien des soucis à se faire. Donc je voterai évidemment, des deux mains si j'ose dire, cette motion j'irai peut-être un petit peu plus loin... façon de parler Monsieur le Maire, c'est pour vous dire que je vais voter avec beaucoup d'enthousiasme cette motion qui me paraît nécessaire. J'irai même plus loin voyez-vous, je pense qu'il serait peut-être utile au-delà du pré carré gonessien, d'aller voir les communes qui partagent ces préoccupations puis inviter les autres communes qui sont dans des situations comparables à la nôtre à se joindre à ce mouvement politique qui me paraît important ; et dont il faut donner un écho encore plus important en agissant avec des communes voisines mais pas que des communes voisines, envisageant même d'élever le débat à l'échelle du Département. Mais je pense que si nous voulons donner une caisse de résonance considérable à cette motion, on devrait aller au-delà des limites de notre commune mais peut-être y avez-vous déjà pensé ? »

Monsieur le Maire :

« Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Haroutiounian. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Oui quelques précisions par rapport à cette motion et les autres qui vont suivre. On constate, comme d'ailleurs ça a été rappelé dans la note que vous avez annexée dans les documents que nous avons reçus pour cet ordre du jour, l'ordre du jour donc du Conseil municipal, c'est qu'on reçoit les documents à chaud, on n'a pas le temps de se préparer et de les lire et de préparer une intervention digne de ce nom puisque je m'aperçois qu'au sein de la majorité certains ont déjà eu le temps de l'étudier, certainement j'imagine en réunion de bureau puisque certains ont déjà des interventions écrites. Donc il serait bien qu'à l'avenir les motions on les ait bien en amont et qu'on ne soit pas pris comme ça au dépourvu, même si on rejoint la position du Conseil départemental et de la majorité sur cette motion qui est présentée et plus particulièrement pour les locataires qui vont être effectivement touchés par ces mesures. Donc c'est plutôt les locataires qui nous intéressent plus que les bailleurs, parce que quand on voit les rapports qu'on a avec les bailleurs sur le terrain dont les locataires sont directement concernés et en souffrent au quotidien, nous nous inquiétons beaucoup plus pour les locataires que les bailleurs. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Donc pas d'autres prises de parole ? Je vous propose de délibérer sur cette motion. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

ADOpte la motion de soutien à l'aménagement de la ZAC du Triangle de Gonesse dans le cadre de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Monsieur le Maire :

« Alors l'actualité est chargée et elle évolue et notamment sur aussi le projet important du Triangle de Gonesse. Vous le savez il y a une enquête publique qui a commencé, qui va se poursuivre jusqu'au 21 février prochain et mercredi, c'est-à-dire dans 48 heures, à 20h salle Jacques Brel, le Commissaire enquêteur organise une réunion publique dans le cadre de l'enquête publique qui doit examiner ce qu'on appelle l'utilité publique. Y-a-t-il utilité publique à réaliser ce projet ? N'y-a-t-il pas utilité publique à le réaliser ? Et en même temps il y a une deuxième enquête qui s'articule sur la première qui concerne le foncier. Mais évidemment le sujet le plus important c'est l'utilité publique. Alors avant de parler de cette motion un point d'actualité puisqu'à la surprise de beaucoup d'élus, toutes tendances confondues, nous avons en l'espace de quelques heures quasiment été invités par le Premier ministre Edouard Philippe vendredi, presque la veille pour le lendemain comme quoi... mais c'est le Premier ministre donc évidemment beaucoup étaient présents à une réunion sur le Grand Paris donc sur le projet de métro du Grand Paris et pour ce qui nous concerne en particulier la ligne 17. Une réunion qui a surpris plus d'un parce qu'on entend, alors déjà depuis plusieurs mois, des remises en cause, des rumeurs qui inquiètent mais depuis un petit peu avant Noël toujours des inquiétudes qui persistent et en même temps l'idée que peut-être finalement tout le projet se ferait mais qu'il y aurait des décalages dans l'agenda arrêté et consolidé depuis 2013. Il y a eu le lancement du projet sous Nicolas Sarkozy,

la confirmation du projet sous François Hollande en 2013 précisément et donc au début du quinquennat précédent et nous sommes au début du troisième quinquennat en quelque sorte où le projet du Grand Paris est engagé et à un moment où les travaux ont commencé, vous en avez entendu parler, ou bien n'ont pas encore commencé comme chez nous, mais où par exemple pour la ligne 17 et pour la gare du métro de Gonesse le permis de construire est prêt et les travaux préliminaires, avant l'arrivée des tunneliers, pourraient être programmés au cours de l'année 2018, plus particulièrement le deuxième semestre de l'année 2018.

C'est-à-dire que nous arrivons à un moment décisif et en même temps les projets d'investissement autour de la gare se précisent. Evidemment on a beaucoup entendu parler d'EuropaCity mais un très beau projet, issu du concours que la Métropole du Grand Paris avait lancé, a été lauréat avec un projet très intéressant sur quinze hectares dont le foncier est maîtrisé d'ores et déjà, avec des gens qui s'engagent à signer la promesse de vente dans le cadre de l'achat du foncier d'ici la fin de cette année, à déposer des permis de construire en 2019, c'est-à-dire que c'est véritablement demain. Donc nous voyons bien que beaucoup de projets sont à maturité, parce qu'on a beaucoup travaillé, nous travaillons beaucoup !

Alors cette réunion avec le Premier ministre, je la résume rapidement : nous avons commencé par écouter cinq exposés très techniques de gens qui nous disent ce que nous savons depuis longtemps, c'est-à-dire que forcément pour faire des tunnels il faut déblayer et que les déblais ça fait des mètres cubes et des mètres cubes, et un savant haut fonctionnaire nous a dit que ça ferait au total l'équivalent de huit pyramides de Gizeh. Vous savez que Gizeh c'est la plus grande des pyramides égyptiennes du delta du Nil ; et huit pyramides de Gizeh ! C'est bien de le savoir mais en même temps.... Ils ont continué en disant que c'était des travaux pharaoniques certes mais en même temps *vous comprenez, ça va prendre du temps ...* c'était un peu mettre en condition pour dire qu'il va y avoir des retards, que c'est compliqué, que dans certains endroits il faut descendre jusqu'à cinquante mètres de profondeur, qu'il y a du bâti au-dessus de nos têtes... Moi j'avais envie de dire que pour la ligne 17 : non ! Car il n'y a pas besoin de descendre à cinquante mètres de profondeur et que s'agissant du bâti au-dessus ; ce n'est pas le cas ici ! Bref, plein d'exposés comme cela.

Ensuite, nous avons parlé un peu de ce qu'on appelle la dérive financière du projet, le rapport de la Cour des Comptes a été publié justement au bon moment sans doute. Bref, le Premier ministre a dit qu'il était là pour nous écouter, donc il a écouté et sur les deux cents et quelques élus peut-être qu'il y avait, une trentaine ont pu intervenir. Je suis intervenu parmi d'autres et pour notre territoire il y avait la Présidente du Conseil départemental, il y avait aussi le Président de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France Patrick Renaud qui sont intervenus. Et finalement j'ai dit deux-trois choses au Premier ministre : d'abord j'avais le sentiment quand même en entrant, avec notamment les élus de la ligne 18, que planait au-dessus de nos têtes ce qu'on pourrait appeler le syndrome de Notre-Dame-des-Landes. C'est-à-dire : Monsieur le Premier ministre vous venez c'est bien pour écouter les élus, vous repartez à Paris, nous, nous étions à Paris donc lui était sur place... et après vous leur dites : mais je ne me prononce pas sur le fond de Notre-Dame-des-Landes... Vous nous écoutez, vous dites aux élus que vous les avez écoutés dans le Grand-Ouest et puis vous ne faites pas le projet. Et puis j'ai dit surtout : Monsieur le Premier ministre à Gonesse dans l'Est du Val d'Oise nous avons un deuxième syndrome celui du barreau de Gonesse ! Alors celui-là, de contrat de plans en contrat de plans, ça fait près de vingt ans qu'il est décalé et ce n'est pas parce qu'il y a des pyramides de Gizeh qu'il faut retirer du sous-sol... Donc en clair Monsieur le Premier ministre nous voulons ce projet en 2024, vous savez qu'il est inscrit dans le dossier de candidature de la France aux Jeux olympiques, il y a la parole de l'Etat avec deux quinquennats successifs et puis il y a la parole de la France au niveau international sur les Jeux olympiques, voilà les arguments vous les connaissez. Qu'avons-nous eu comme réponses ? En fait il a fait une réponse collective, donc il ne m'a pas répondu particulièrement à moi, il a dit une chose utile, parce qu'on le savait, on l'entendait dire mais l'entendre dans la bouche du Premier ministre c'est mieux ça a un côté plus officiel : je réaliserai l'intégralité du réseau ; donc on comprend que la ligne 17 sera réalisée. Mais tout de suite après il dit : *mais je vais annoncer des délais supplémentaires pour certaines lignes* ; et là nous n'avons pas de détail. Et il dit : *écoutez nous allons prendre encore deux-trois semaines, je suis prêt à vous écouter et puis nous dirons après les choses.*

Alors voilà vous avez le résumé, c'est-à-dire que ce qu'on doit comprendre, ce que nous comprenons, c'est que la ligne 17 qui était sérieusement menacée, il y a à Bercy ou aux Transports ceux qui disaient qu'il ne faut pas la faire du tout, la ligne 18 aussi et une partie de la ligne 16 également. Donc l'intégralité sera réalisée. Je considère que c'est évidemment positif mais l'inquiétude ou la menace sur le calendrier persiste, c'est ça le sujet désormais. Et donc nous abordons l'enquête d'utilité publique dans ce contexte là, vous avez la motion, sans relire tout parce que vous connaissez les arguments et on se retrouvera sans doute mercredi pour en discuter avec le Commissaire enquêteur et le public qui sera présent, nous savons qu'évidemment ce projet a une utilité publique pour nous, en

tout cas pour la grande majorité des Gonesseiens et pour le Conseil municipal ; utilité publique parce que c'est du développement économique, c'est du développement culturel, c'est du développement humain, c'est de la création d'emplois, c'est la création de richesses fiscales et c'est évidemment un projet qui va assurer, qui va garantir même la rentabilité de cette ligne. Franchement, une chose qui n'est pas acceptable pour nous c'est que d'un côté on retarderait la ligne 17 avec tous ces avantages que je viens de rappeler et que vous connaissez, donc je vais vite, mais en même temps on ne ralentit pas et on accélère le CDG Express. Alors sur le principe, je ne suis pas opposé, nous ne sommes pas opposés au CDG Express mais quand le Gouvernement dans la loi de Finances accorde ce qui n'était pas prévu : un prêt de 1,7 Milliard d'euros au consortium pour faciliter la réalisation du CDG Express d'ici 2023 alors même que nous nous disons : c'est compliqué, ça coûte cher, c'est des pyramides de Gizeh, etc et j'en passe et des meilleures... Il y a deux poids deux mesures, il y a un territoire de banlieue qui serait délaissé, où on retarderait les projets et puis le CDG Express qui traverserait le territoire sans le desservir pour les voyageurs qui pourront payer un ticket à 25-26-27 euros l'aller simple. C'est ça qui est choquant véritablement aussi dans cette affaire et nous avons du mal à comprendre que les arguments qui valent pour les uns pour expliquer le décalage ne valent pas pour les autres pour lesquels au contraire on favorise l'accélération.

Pour le reste évidemment il est important que nous mobilisions les Gonesseiens et pour la réunion de mercredi et pour l'enquête publique qui va durer jusqu'au 21 février prochain.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur Cauro, Madame Moustachir, Monsieur Tibi, Monsieur Sabouret.»

Monsieur CAURO :

« Merci Monsieur le Maire. Ici dans la majorité municipale, nous sommes tous en faveur de l'aménagement du Triangle de Gonesse qui permettra le développement économique de la ville mais aussi la mixité sociale dans l'habitat en améliorant la valorisation des biens immobiliers et en faisant revenir une classe moyenne qui a tendance à désertier la commune.

L'enquête publique en cours, la réunion de mercredi dont vous avez parlé Monsieur le Maire mais aussi les recours contre le décret de création de la ZAC, les recours contre le PLU de Gonesse, montrent que nous devons tous nous mobiliser pour défendre ce projet et il me semble essentiel aujourd'hui que le Conseil municipal approuve largement cette motion qui résume les points majeurs de ce projet. Alors j'ai noté quelques points qu'il me semble important de préciser.

- D'abord la programmation tertiaire et non logistique, du Triangle de Gonesse,
- Une programmation diversifiée et une montée en gamme des activités en réalisant un quartier d'affaires un peu comme à La Plaine-Saint-Denis avec un total de 800 000m² de bureaux et 200 000 m² d'activités technologiques, et je citerai notamment et le Maire en a parlé tout à l'heure : le projet TRIANGO dans le cadre de l'appel à projets *Imaginons La Métropole du Grand Paris*,
- Un quartier économique fonctionnel, compact et desservi par le métro, l'objectif étant que la majorité des déplacements se fassent par le métro un peu comme à La Défense,
- Un phasage de la réalisation, en 3 phases entre 2018 et 2035, qui permet de choisir les activités, et de les concentrer par quartier pour éviter la dissémination,
- Le projet du Triangle de Gonesse c'est un développement économique sur 20 ans qui devrait créer 40 000 emplois, et qui sur 20 ans conduit à une consommation des espaces agricoles de 13 hectares par an, donc modérée,
- La préservation aussi d'un carré agricole de 400 hectares au nord du Triangle, au sein duquel les opposants qui nous parlent du projet CARMA pourraient développer ce projet au nord du Triangle. Ils nous le présentent comme une alternative au développement du Triangle, mais c'est un projet qui n'a pas de financement aujourd'hui et qui n'a même pas le soutien des agriculteurs en place qui cultivent des céréales. Au-delà des 400 hectares du carré agricole, je rappellerai également que le territoire de Gonesse reste largement agricole avec 745 hectares et près de 37% de surface agricole,
- Il me semble important aussi de rappeler que dans le Triangle il y aura aussi la réalisation de 70 hectares de parc, ce qu'il faut souligner,
- Le projet EuropaCity qui devrait créer 7 à 10 000 emplois sur un tiers du Triangle de Gonesse et qui allie loisirs, cultures, chambres d'hôtels et commerces qu'il faut mettre en regard, non pas des centres commerciaux existants, parce que déjà il ne leur ressemblera pas, mais en regard des 50 000 emplois qui seront sur le site et des 30 à 50 000 touristes quotidiens, voire du double si l'estimation des 30 millions de touristes est atteinte, soit une nouvelle zone de chalandise qui n'existe pas aujourd'hui et qui aura ses propres besoins,
- Ensuite la motion également parle de la création d'une structure de formation « EuropaCity compétences » destinée à permettre aux habitants de notre territoire, c'est-à-dire l'est du Val d'Oise mais aussi de l'ouest de la Seine-Saint-Denis, de se former pour occuper les emplois qui seront proposés.

EuropaCity est une composante du Triangle mais ne réduisons pas le Triangle de Gonesse à EuropaCity, comme c'est souvent le cas dans la presse hélas ou dans la bouche de nos opposants. Le Triangle de Gonesse est un projet majeur de développement économique supra communal qui s'inscrit dans le développement du Grand Paris, dans un corridor aéroportuaire et qui aura des retombées économiques, fiscales et touristiques tant pour Gonesse que pour le Val d'Oise, tant pour la Région Ile de France que pour notre pays. Donc c'est pour cela que nous soutenons cette motion.»

Madame MOUSTACHIR :

« Merci. Je soutiens cette motion. Tout d'abord je suis très favorable à l'aménagement du Triangle de Gonesse pour plusieurs raisons dont les principales sont d'abord la situation stratégique du Triangle de Gonesse il est situé entre deux aéroports, Roissy CDG et le Bourget et va attirer bien évidemment des entreprises internationales à forte valeur ajoutée, créatrices de richesses fiscales et d'emplois. Il va donner une image aussi très positive à notre territoire et donc va nous permettre un développement économique réussi, maîtrisé et surtout digne de ce nom. Il va permettre aussi une certaine cohabitation entre le développement économique et l'agriculture puisqu'on aménage moins de trois cents hectares et on sauvegarde quatre cents hectares de terres agricoles. Deuxièmement parce que le taux de chômage de notre territoire est largement au-dessus du taux régional et du taux national et des études prévoient cinquante mille emplois à terme et notre territoire en a réellement besoin.

Et puis troisièmement l'aménagement du Triangle de Gonesse va permettre la réalisation de la gare du métro automatique et notre territoire souffre également de manque d'infrastructures de transport. Des études également ont démontré que quatre-vingt-dix pour cent de nos habitants utilisent leur véhicule pour leurs déplacements professionnels et privés quand quatre-vingt-dix pour cent des habitants de la Défense utilisent le transport en commun. C'est une injustice sociale vis-à-vis de notre territoire et de ses habitants, il faut donc corriger rapidement cette injustice pour éliminer ce sentiment d'inégalité dont souffrent nos habitants et surtout notre jeunesse et dont les conséquences peuvent être des fois très graves, émeutes, révoltes, délinquances, trafics de drogue et autre d'ailleurs encore plus grave.

Alors oui pour l'aménagement du Triangle de Gonesse qui est vraiment d'une grande utilité publique. Merci.»

Monsieur TIBI :

« Bon moi je n'ai pas mon antisèche sachant que la motion nous la découvrons. »

Monsieur le Maire :

« Mais pas le projet quand même ? »

Monsieur TIBI :

« Alors en essayant de traduire ce que vous avez rapporté Monsieur le Maire, on peut se féliciter déjà d'une chose c'est que la ligne 17, elle, va y être, elle existe, qu'elle soit en 2024 ou 2027 elle va se faire, le développement économique va se faire. Bien évidemment je rejoins un petit peu ce que disait Monsieur Cauro c'est qu'effectivement dans ce développement économique tout le monde parle d'EuropaCity et vous ne vous interrogez pas, enfin moi je pense qu'il faudrait également essayer de comprendre ce que dit le Gouvernement. Le Gouvernement dit quoi ? Sans défendre le Gouvernement Macron, il dit qu'il y a des difficultés techniques effectivement, que la Cour des Comptes dit que c'est un gouffre et qu'il faudrait peut-être lisser cette dépense et s'il y a un report en 2027 ben je ne vois pas où il y a le problème, si ce n'est qu'effectivement et je crois que c'est là où il y a le gros souci et ce qui vous gêne un peu, c'est qu'effectivement EuropaCity c'est 2024 ou rien. C'est-à-dire que si nous n'avons pas la gare et vous savez mon opposition totale, notre opposition à EuropaCity, c'est que si nous n'avons pas la gare en 2024 il n'y aura pas EuropaCity ; ceci dit ça ne me gêne pas du tout. Le développement économique se fera et j'en suis très content, le regroupement du Paris Express c'est une excellente idée, de rejoindre toutes les zones d'activité c'est une excellente idée, à la seule différence c'est qu'effectivement nous on voit cette motion-là, oui pour le développement, oui pour la gare 17, non pour EuropaCity.

EuropaCity va peut-être créer de l'emploi mais va tuer tout ce qui est autour, il y a assez de centres commerciaux comme ça qui ne marchent pas du tout, vous en avez un dernièrement My Place, tout le monde sait qu'Aéroville ne marche pas, on revient avec cette histoire de Parinor. Il y a du commerce, il y aura du commerce sur EuropaCity qui va entraîner la chute d'à côté et je l'ai toujours dit, nous l'avons toujours dit, parce que je ne vais pas dire pour moi, c'est qu'il ne faut pas qu'on ait des œillères au niveau de la Ville de Gonesse, nous avons des villes voisines, ces villes ont des centres commerciaux et bien il faut peut-être se poser la question qu'on n'est pas là pour prendre de la clientèle, pour devenir moribond dans un côté et que nous ça ne marche pas non plus.

On a vu ce que ça a donné l'exemple d'Aéroville avec Parinor II et Usines Center, à Aéroville vous y allez : c'est moribond à part le week-end.»

Monsieur SABOURET :

« Oui moi je soutiens cette motion bien évidemment. Je voulais simplement dire que dans votre intervention moi je n'aime pas trop quand on se moque des hauts fonctionnaires que ce soit ceux de la Société du Grand Paris ou de la Cour des Comptes, pas seulement parce que je me sens concerné mais aussi parce que généralement ce sont des gens, pour connaître un petit peu ce milieu, qui bossent et qui ont le sens de l'intérêt général. Ils ont juste un tort c'est parfois de dire quand les choses sont possibles ou ne sont pas possibles. Or, dans le dossier du Grand Paris Express le problème, la Cour des Comptes vient de le mettre en évidence, c'est la dérive des coûts. Le problème c'est que l'enveloppe financière telle qu'elle était prévue initialement ne correspond pas à ce qu'il est nécessaire de mobiliser pour faire l'ensemble du réseau.

Donc moi je regrette qu'on n'ait pas réussi à convaincre de la nécessité de mettre tout cet argent tout de suite pour faire preuve d'un grand volontarisme pour réaliser les infrastructures et à la limite tant pis pour les conséquences sur les soldes publics et la dette publique française. Moi je regrette qu'on n'ait pas réussi à convaincre mais je constate que malheureusement on en est là et qu'effectivement la solution la plus probable qui est en train de se dessiner c'est celle d'un report de la réalisation des lignes les plus éloignées du cœur du réseau du Grand Paris Express. C'est-à-dire que la ligne 15 elle va se faire dans des délais d'ailleurs décalés aussi mais elle va se faire plus rapidement puisque là les tunneliers sont déjà en action, on a déjà des travaux qui ont commencé. Moi je suis passé il n'y a pas très longtemps à Champigny, là on sait que le réseau du Grand Paris Express il va arriver rapidement.

Chez nous, ce qui nous paraît relativement évident c'est qu'au mieux ce sera reporté. Alors là j'ai quand même une petite divergence d'analyse, moi je ne partage pas l'optimisme quand on nous dit : on risquait un abandon, on ne va avoir qu'un report. Parce qu'on sait très bien que ce qui est reporté assez loin ça peut être à nouveau reporté et à nouveau reporté et à la fin c'est toujours inscrit dans les programmes mais chacun sait que ça ne se réalisera pas. Et nous, effectivement vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, on a un exemple ici c'est le barreau RER B-RER D de Gonesse. Le barreau de Gonesse, moi depuis que je suis à Gonesse j'en entends parler et depuis que je suis à Gonesse, je ne le vois pas arriver et je le vois encore moins arriver aujourd'hui. Donc il y a un risque qui n'est pas un risque mince, celui que le même scénario se reproduise. Et là l'urbanisation du Triangle de Gonesse ne sera pas de même qualité s'il y a des transports en commun ou s'il n'y en a pas, c'est-à-dire que moi je suis inquiet sur les effets du report sur la qualité des projets qui nous seront proposés.

Donc moi je vote des deux mains cette motion, non mais je n'ai qu'une seule voix mais je lèverai deux fois la main... parce que je pense que la réalisation dans les délais est indispensable pour que nous ayons des garanties effectives de réalisation. Un report sur une durée longue ne ferait que repousser une décision éventuelle d'abandon et nous aurions cette épée de Damoclès constamment au-dessus de nos têtes. »

Monsieur le Maire :

« J'apporte une petite précision simplement technique, cette motion sera bien transmise au Commissaire enquêteur, c'est la position du Conseil municipal pour l'enquête publique, je pense que vous l'aviez bien compris mais je réprécise. »

Monsieur OUCHIKH :

« Monsieur le Maire vous nous avez fait une communication sur la conférence donnée par Monsieur le Premier ministre voici quelques jours sur le Grand Paris, on reste sur notre faim car évidemment la question essentielle était de savoir quel est le calendrier au fond arrêté par le Gouvernement pour le tracé de la ligne 17 et la ligne 18. Or nous sommes toujours dans le brouillard le plus épais et ce soir vous n'avez pas pu nous dire mais évidemment vous n'aviez pas de réponse à nous donner, quel est le calendrier qui se trouve dans l'esprit du Gouvernement si tant est qu'il en ait un. Et le fait que le Premier ministre se soit prononcé publiquement dans le cadre d'une conférence de presse pour le principe du maintien de la ligne 17 ne me rassure guère. Ce n'est pas parce que le Premier ministre sans préciser les modalités et le calendrier de cette ligne 17 nous annonce qu'il entend maintenir le projet que ça se fera. Je dirais que la voix du Premier ministre dans de telles circonstances, dans un tel cadre, est à prendre avec beaucoup de pincettes. Donc je ne partage pas votre optimisme Monsieur le Maire sur le fait de dire : sur le principe ça se fera. Je pense qu'on doit craindre malheureusement et je le regrette évidemment si ça devait se réaliser ainsi, je pense, je crains que cette réalisation puisse être purement et simplement annulée, sabordée. Voilà donc je ne partage pas cet optimisme, je suis même très inquiet parce qu'encore une fois le calendrier est sinon imprécis, du moins totalement inexistant. Alors ce qui m'amène quand même à vous dire Monsieur le Maire que

j'aurais aimé que cette motion puisse peut-être anticiper les choses, gouverner c'est prévoir. Si la ligne 17 n'est pas prévue, si la ligne 17 est différée à une date tellement lointaine que ça remettrait en cause le calendrier des investissements d'ores et déjà arrêtés pour l'aménagement du Triangle de Gonesse, quid de ces investissements, quid de ces réalisations et je pense que c'est de notre devoir, c'est le devoir de la collectivité de se placer dans cette situation, ce qu'on appelle le principe de prudence. Si dans quelques semaines, dans quelques mois le Gouvernement devait nous dire que le projet est abandonné ou différé à une date très lointaine, il nous faudrait à ce moment-là je crois un plan B ou un plan C et de cela nous n'avons absolument rien. Je ne sais pas si les hypothèses de travail ont d'ores et déjà été mises en œuvre, réfléchies, en tout cas si des contacts ont été pris avec les différentes parties prenantes au Triangle de Gonesse.

Alors pour le reste moi je vais voter cette motion même si je suis un petit peu gêné aux entournures que d'avoir à la voter parce que dans le paquet cadeau que vous nous offrez il y a EuropaCity. Et j'entends bien que l'aménagement du Triangle de Gonesse est inséparable de ce projet dont je ne partage évidemment absolument pas la promotion que vous en faites depuis bien des années. Je note que plus le temps passe, plus les sceptiques autour de ce projet sont nombreux et pas simplement hors de la ville de Gonesse ; il y a un vrai scepticisme sur le bienfondé de ce projet et je dirais effectivement que la décision récente du Gouvernement Macron concernant Notre-Dame-des-Landes n'est pas faite pour nous rassurer, vous rassurer de ce point de vue-là.

Mais néanmoins je ne peux pas voter contre une motion car si je devais voter contre cette motion au motif que je suis contre EuropaCity vous n'hésiteriez pas évidemment à instrumentaliser à des fins politiciennes un tel vote. Donc je ne tomberai évidemment pas dans ce piège et je voterai, sachant évidemment que ça laisse tout à fait possible d'autres modalités d'aménagement du Triangle de Gonesse. »

Monsieur le Maire :

« D'abord je ne vois pas en quoi j'ai fait preuve d'optimisme ce soir dans ce que je vous ai rapporté, j'ai simplement souligné ce qu'a dit le Premier ministre, *nous ferons tout le projet*, je ne vois pas pourquoi j'occulterais ce qu'il a dit puisqu'il l'a dit. Mais il a dit tout de suite après *il va falloir qu'on décale*, et mon communiqué de presse qui a été relayé par le Parisien ce matin, très bien d'ailleurs, montre que je ne suis pas optimiste et j'ai même écrit que la menace sur le calendrier persistait ; donc ce n'est pas de l'optimisme. Alors attendons et mobilisons-nous pour l'enquête publique, défendons nos projets. Maintenant je dirais que sur la fin de votre intervention, je redirai d'abord un mot sur EuropaCity très rapidement : laissez les caricatures à ceux qui viennent de l'extérieur, je le redis et j'aimerais bien qu'on le comprenne, on ne poussera pas de caddy à EuropaCity ! à partir de là ce n'est pas un centre commercial, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de commerces mais ce n'est pas un centre commercial comme ceux que vous avez décrits ou ceux qui nous entourent. Ceci étant, j'ajouterai une autre précision sur ce projet : le Gouvernement est favorable à ce projet qu'Emmanuel Macron connaît très bien mais en même temps le Gouvernement sait que pour réaliser ce projet et les autres il faut le métro et le métro est un projet éminemment développement durable qui permettra de modifier le rapport modal entre la voiture et le transport en commun aujourd'hui trop favorable à la voiture et trop défavorable aux transports en commun, c'est une évidence ; donc c'est un projet développement durable ! Pour cela il mérite d'être soutenu et le projet EuropaCity comme les autres projets sera développement durable en termes de consommation d'énergie, ça ne peut pas être autrement, et avec le PLU dont nous avons renforcé les dispositions dans ce domaine-là, nous serons encore plus performants ; c'est la réglementation qui s'imposera à tous les porteurs de projet, à tous les investisseurs. Alors donc pas de faux procès ni sur le commerce ni sur le développement durable mais nous devons nous efforcer maintenant de travailler dans le détail pour réussir ces projets. Et moi ce qui m'intéresse dans EuropaCity particulièrement c'est les cinquante mille mètres carrés de développement culturel, c'est ça qui donnera un marqueur sur notre territoire, qui en fera comme à Clichy-sous-Bois demain les Ateliers Médicis, des lieux où dans le Grand Paris, non seulement ceux du territoire évidemment nous, mais d'autres viendront d'ailleurs pour visiter telle ou telle grande exposition dans la grande halle qui sera rattachée à la verrière du Grand Palais ou sur telle ou telle manifestation culturelle dans une salle de spectacle, cirque, etc... c'est ça qui sera véritablement le marqueur de l'attractivité nouvelle du territoire. Donc oui ça en vaut la peine, il faut se battre. Je ne serai pas plus long puisqu'on a la réunion publique pour en parler dans quarante-huit heures et je dirai que nous devons réussir l'enquête publique et il est évident que si le Conseil municipal est unanime c'est plus fort et je sollicite cette unanimité. »

Monsieur ABCHAR :

« Oui Monsieur le Maire. D'abord cela fait plus de vingt ans ... Oh Claude je t'en prie... Ah ben nous on travaille pour les Gonessiens... »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Abchar vous avez la parole mais pour nous dire quelque chose pas pour répondre... »

Monsieur ABCHAR :

« Cela fait plus de vingt ans que le Triangle de Gonesse est identifié par l'Etat et la Région Ile de France comme l'un de leurs principaux sites de développement. Le choix d'EuropaCity que notre groupe a toujours soutenu est guidé par trois raisons majeures : c'est d'abord un territoire jeune qui souffre du chômage et du manque d'équipements. Ensuite nous bénéficions d'une situation géographique exceptionnelle entre Paris et l'aéroport Charles de Gaulle, enfin le site bénéficie d'une accessibilité idéale pour les transports en commun ; future ligne 17 de métro pour lequel on s'est battu, on se battra pour qu'elle soit réalisée et j'espère qu'elle se réalisera en 2024. Si je peux répondre à l'intervention de monsieur Tibi, 2024 aussi ce sont les Jeux olympiques et c'est dans le cahier des charges que l'Etat a présenté pour la candidature de la France, ce n'est pas que EuropaCity. Réseau bus, RATP et TransVald'Oise, autoroutes A1 A3 A104, avenue du Paris et la RD 370, EuropaCity fait partie intégrante de l'aménagement du Triangle de Gonesse en partie par l'Etablissement public d'aménagement Plaine de France. Cette opération située dans l'un des principaux pôles de développement économique de l'Ile de France doit accueillir progressivement un quartier d'affaires, EuropaCity et un parc créatif. Ce seront entre autre cinquante mille mètres carrés dédiés à la culture, comme ce que vient d'annoncer Monsieur le Maire, la culture sous toutes ses formes avec un vaste espace d'exposition d'envergure, international, un centre culturel pour enfants, deux salles de spectacle et deux mille cinq cents places. Un espace dédié au cirque contemporain, un centre de ressources et une résidence d'artistes. Le pôle loisirs proposera un parc aquatique, un parc d'aventures et encore une ferme pédagogique, c'est pour cette raison que notre groupe soutiendra bien entendu cette motion et se battra pour le Triangle de Gonesse et pour la réalisation de la ligne 17. Merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Abchar, nous allons pourvoir donc délibérer. »

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 7 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : 1 Pour

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : 1 Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : 1 Pour

Monsieur le Maire :

« J'ai oublié de préciser tout à l'heure que j'avais reçu une question orale de Monsieur Cauro, donc il aura la parole en fin de séance. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à la suppression et à la création de postes.

Monsieur TIBI :

« J'essaie de comprendre, suppressions, créations, donc si je comprends bien, on crée vingt-trois postes ? »

Madame GRIS :

« Oui. Alors nous créons vingt-trois postes d'un point de vue technique mais ces postes coûtent à la ville zéro puisque la Communauté d'Agglomération parallèlement nous verse un million quatre cent mille euros pour ce transfert qui couvrent les postes et les frais de fonctionnement des deux structures.»

Monsieur TIBI :

« D'accord. Pendant combien de temps les frais de fonctionnement ? »

Madame GRIS :

« Définitivement. Ce sera voté tout à l'heure. »

Monsieur TIBI :

« Donc il y a vingt-trois salariés de plus. »

Madame GRIS :

« Voilà vingt-trois salariés de plus, dont vous avez le détail des différents postes. »

Monsieur TIBI :

« Merci. »

Monsieur TIBI :

« Bien ça paraît clair maintenant ? Donc nous délibérons. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

PREND ACTE par un vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget Principal – Exercice 2018.

Monsieur PIGOT :

« Au nom du groupe Communiste et Républicain du Conseil municipal nous ne pouvons que constater comme je l'ai fait il y a quelques jours dans d'autres circonstances que Monsieur Macron exige de nouveau des élus qu'ils réalisent dans les cinq années à venir treize Milliards d'économie qui s'ajoutent aux onze Milliards du Gouvernement Hollande dont il faisait partie d'ailleurs. Cette fois-ci pas de réduction brutale des dotations mais un nouveau tour de vis qui fait reposer la promesse du maintien des dotations de l'Etat sur la capacité des collectivités à réduire elles-mêmes leurs dépenses de fonctionnement. Celles-ci devraient se limiter à une augmentation de 1,2 pour cent et si elles ne tiennent pas l'objectif il pourrait y avoir un dispositif de bonus-malus récompensant les bons élèves et pénalisant les autres, je parle des différentes mairies qui nous entourent dans le territoire.

Or sans rien faire, les dépenses de fonctionnement augmentent mécaniquement de deux à trois pour cent, moins de dépenses de fonctionnement c'est inévitablement moins de services publics pour la population, moins de subventions aux associations, moins de culture, moins de sport et de santé sur nos territoires. A ces coupes budgétaires s'ajoute la suppression de la Taxe d'habitation pour quatre-vingt pour cent des ménages sur trois ans. Vu comme cela d'un premier abord ça paraît très intéressant, sympathique pour les gens mais même compensée cette mesure nous retire la maîtrise d'une ressource car ce n'est pas la même chose pour un territoire d'avoir une recette en fiscalité propre ou en dotations de l'Etat. Toutes ces mesures annoncées les unes après les autres, je pense aux contrats aidés qui sont supprimés, aux crédits politiques de la ville qui sont annulés, ça représente un danger pour la cohésion sociale de nos territoires, pour nos services publics, leurs agents et leurs usagers. Il n'est désormais même plus question d'austérité mais bien d'un étranglement sans précédent des collectivités territoriales et c'est le principe constitutionnel de la libre administration des communes qui est remis en cause et à travers lui toute la démocratie locale. L'objectif du pouvoir est clair, détricoter méthodiquement tout ce qui peut ressembler de près ou de loin à une protection sociale. La Ville de Gonesse est bien évidemment concernée par cette politique budgétaire. Comme l'indiquait Michel Jaurey dans son rapport introductif ce qui détermine notre gestion ce sont les engagements pris en 2014 avec les électeurs et c'est ce qui guide l'action de tous les élus de la majorité municipale. L'exercice sera cette année encore un peu plus difficile car les conséquences de ces restrictions se cumuleront sur les budgets des années suivantes. Or les projets d'investissement comme la reconstruction des écoles élémentaires de la Fauconnière, l'aménagement de l'école de musique, la création d'un quatrième centre socioculturel au centre-ville, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville et tout ce qui a été cité par Michel Jaurey dans son rapport il y a un instant a été annoncé dans le programme municipal dans lequel on s'est engagé devant les électeurs ; donc ça doit être réalisé et ça exige des contraintes encore plus grandes.

Et nous sommes d'accord avec la priorité qui est donnée aux trois priorités majeures que sont : préserver et améliorer nos missions de service public, poursuivre l'effort d'investissement pour améliorer la qualité de vie de tous les Gonessiens, garantir la stabilité de la pression fiscale.

Faut-il rappeler que les collectivités ne sont pas des services déconcentrés de l'Etat et que conformément à l'article 72 de la constitution elles s'administrent librement et bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement, mais ça devient de plus en plus compliqué et difficile. Je ne veux pas ressasser parce que chaque année on répète la même chose au nom du groupe, toutes les mesures fiscales qui devraient être prises alors que la taxe professionnelle a été abandonnée depuis longtemps et plein de ressources fiscales qui existent parce qu'en France il y a deux mondes, il y a un monde très important des petites gens et des couches moyennes qui travaillent de plus en plus durement et à l'autre bout et bien il y a des gens, il y a trente-neuf familles en France qui accumulent des Milliards de profits qui ne bénéficient pas à la société française. Donc là le problème est à régler dans les prochains mois, dans les prochaines années dans le débat politique national. »

Monsieur SABOURET :

« Bon c'est un Débat d'Orientations Budgétaires donc ça précède le vote, je pense qu'on aura un débat beaucoup plus long sur le prochain budget. Juste quand même première remarque malgré tout : pourquoi le changement de formulation dans le DOB parce que les années précédentes en 2015 pour le budget 2016, puisqu'à chaque fois on a fait le DOB en décembre pour un vote du budget en janvier, donc en 2016 pour le budget 2017 et en 2015 pour le budget 2016, je n'ai pas vérifié avant mais on disait que l'objet du rapport était de prendre connaissance, que le Conseil municipal prenne connaissance des orientations budgétaires dans la perspective du vote du budget. Or là, la formulation est changée, il nous est demandé de débattre et d'approuver les orientations budgétaires, or le DOB n'a pas pour objet d'approuver des orientations. Le DOB c'est un donné acte, donc c'est une curiosité technique si vous voulez mais je m'interrogeais sur le changement de formulation parce que la portée n'est pas la même. La portée d'un donné acte c'est qu'on a pris connaissance, on donne acte du fait que les orientations ont été présentées. L'approbation des orientations budgétaires c'est une espèce de pré-adoption d'un budget, ce qui n'a pas tout à fait le même sens, donc ça c'est une remarque technique mais j'aimerais qu'elle soit éclaircie dans le cadre du débat. Deuxième remarque, la justification du report dans le temps. C'est vrai qu'on n'a pas l'habitude, depuis de nombreuses années on votait le budget en janvier et les taux en février ; mais les années précédentes le vote intervenait en janvier, là la justification qui avait été indiquée déjà lors de la séance de décembre c'est l'incertitude sur la taxe d'habitation. Or sur la Taxe d'habitation l'article 3 du projet de loi de Finances qui doit être maintenant l'article je ne sais plus combien, peut-être 3 toujours de la loi de Finances définitive, dit bien que l'exonération des trente pour cent cette année de Taxe d'habitation pour les personnes qui en bénéficient c'est-à-dire avec les conditions de revenus qui permettent de bénéficier de cette exonération là et dont on peut penser qu'à Gonesse, compte-tenu des revenus fiscaux moyens, il y aura quelques personnes même de nombreux ménages je pense qui vont bénéficier de cette mesure là, mais elle est traitée budgétairement en dégrèvement. Le dégrèvement c'est le mécanisme où l'Etat ne prélève pas sur le contribuable mais par contre verse à la commune le montant théorique qui aurait dû être perçu, donc normalement ça n'introduit aucune incertitude sur le montant de la Taxe d'habitation que doit percevoir la commune puisque nous dans notre commune, nous n'appliquons pas le dégrèvement facultatif qui est plafonné à quinze pour cent par le Code général des impôts si je ne me trompe pas, enfin moi je pense qu'on ne l'applique pas et je pose la question à Michel Jaurrey parce que je n'ai pas connaissance qu'on l'applique. C'est le seul élément à mon sens d'incertitude sur le montant de TH qu'on pourrait percevoir ; donc ça c'est un point de curiosité. Troisième point, je pense qu'il ne faut pas s'étonner quand dans la présentation de votre rapport vous avez dit qu'il y a un montant important d'exonération de Taxe foncière qui n'est pas compensé de la part de l'Etat pour les logements sociaux de la Commune ; on a un taux relativement élevé de logements sociaux puisqu'on est à plus quarante pour cent, donc cette situation explique le fait qu'on a effectivement une compensation qui est insuffisante, en tout cas une perte de recettes mais les caractéristiques socio-économiques de la Commune font qu'on peut élargir à des dispositifs type Politique de la Ville, à la DSU, au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France et quelque part c'est une compensation indirecte on va dire ; ça c'est une remarque purement technique.

Alors deux remarques de fond maintenant. Vous parlez de stabilité des taux, j'aimerais bien comprendre parce que page deux vous indiquez que les trois priorités majeures c'est garantir la stabilité de la pression fiscale dans la durée mais vous avez une vision qui est assez curieuse de la stabilité fiscale puisque vous incluez dans la stabilité fiscale les augmentations de taux de 2016. Donc je voudrais vraiment avoir une précision : est-ce que vous envisagez oui ou non de modifier les taux de Taxe d'habitation et de Taxe foncière sur 2018, parce que je pense qu'il faut clarifier ce point.

Et enfin, quid de l'endettement : on voit effectivement que l'endettement se situe autour de trente-deux, trente-trois millions d'euros avec des petites variations annuelles. Pour autant on se rend bien

compte en lisant le rapport que les marges de manœuvre financières de la Ville ne sont pas énormes. Or le programme d'investissement est ambitieux même très ambitieux. Dès lors que le fonctionnement est contraint, le seul moyen de financer un investissement ambitieux c'est de recourir à l'emprunt. Donc j'aimerais aussi avoir des clarifications sur les intentions en matière d'emprunt : envisage-t-on d'augmenter le taux d'endettement, enfin les montants d'endettement de un, deux, trois millions éventuellement ou est-ce que les besoins de financement de la Commune seront couverts à taux d'endettement stable. Voilà les questions que je souhaitais poser. »

Monsieur TIBI :

« Merci Monsieur le Maire. Bon je ne vais pas être long, vous savez que je suis rarement long. Vous avez bien résumé Monsieur Jaurrey la situation en confirmant ce soir les craintes que nous dénonçons depuis des années, c'est-à-dire qu'un jour ou l'autre il y aurait la baisse des aides de l'Etat voire des recettes fiscales. Aujourd'hui ça se confirme et effectivement nous nous rejoignons concernant la Taxe d'habitation, c'est un impôt injuste et notons également que la majorité soutient la décision du Gouvernement. Cette diminution sera compensée et nous l'espérons ou bien effectivement si ce n'est pas compensé c'est un nouvel impôt qui va se créer pour ceci. Mais malheureusement votre orientation budgétaire nous laisse sur notre faim parce qu'en effet sur les recettes de fonctionnement les recettes diverses ne sont pas chiffrées, il aurait été beaucoup plus souhaitable de reprendre celles de 2016 afin de voir l'orientation. Concernant les dépenses de fonctionnement c'est la même chose, tout ce qui est charges de gestion courante et autres dépenses ne sont pas chiffrées, pour mémoire en 2016 c'était près de quatre millions d'euros. Concernant les charges de personnel là on arrive avec soixante pour cent sur le fonctionnement et ce qui serait intéressant de savoir, et là je pose la question que j'ai déjà posée en espérant avoir un jour la réponse, c'est de connaître sur cette enveloppe de soixante pour cent, quel est le montant de l'encadrement qui est attribué et le montant qui est accordé aux salariés c'est-à-dire aux petites catégories. Par contre ce qui me choque dans votre rapport et qui nous surprend, c'est que vous ne connaissiez pas l'effectif parce que vous nous mettez environ six cent cinquante salariés, donc je pense quand même que le nombre de salariés doit être connu, surtout en tant que Maire-adjoint des finances. En 2016 il était de six-cent trente-neuf donc en 2017 je pense qu'on doit le connaître, il aurait été judicieux de le mettre dans le rapport.

Alors là on en arrive, et je rejoins un peu ce que dit Monsieur Sabouret puisque nous on le dit depuis des années, concernant les dépenses d'investissement. Alors le taux d'investissement pour nous est en diminution puisque le taux des subventions au niveau des investissements en 2016 était de près de vingt-huit pour cent, 27,7 et en 2017 il est passé à 19,43. Alors vous avez parlé de maîtrise de la dette et là nous sommes obligés de reconnaître que la dette entre 2016 et 2017 a augmenté d'un million d'euros, tout en sachant et c'est ce que nous disons depuis des années, que pour équilibrer justement tout ceci vous parlez de cessions qui d'année en année augmentent, aujourd'hui on est à près de quatre millions d'euros de cessions non effectuées pour équilibrer. Ce qui revient à dire que la dette de la Ville n'est pas de trente-trois comme vous le laissez entendre mais serait plutôt, dans l'éventualité où on fait les restes à réaliser, serait de trente-sept au minimum.

Donc si vous voulez je voudrais reprendre également un petit peu sur la Taxe professionnelle. En tant que Chef d'entreprise je peux vous dire que la Taxe professionnelle est plus importante pour nous, on ne fait pas d'économies puisqu'elle est plus élevée que par le passé, pour votre information. Donc je crois qu'il ne faut pas dire que la Taxe professionnelle, les entreprises en profitent, c'est faux puisque moi je suis assez bien placé pour vous le dire. Voilà. »

Monsieur CAURO :

« Moi je voulais d'abord souligner le contexte national comme l'a fait Monsieur Pigot tout à l'heure et m'attarder sur la règle des trois pour cent parce qu'aujourd'hui ça devient l'alpha et l'oméga de la politique française alors que c'est une règle tout à fait arbitraire, ce n'est pas une règle économique et finalement on est dans une logique de boutique, d'épicier, on repousse des grands projets comme le métro, sans voir que ce sont des projets qui sont créateurs de richesses et qui vont produire non seulement au niveau économique de l'emploi, mais aussi qui vont générer des rentrées fiscales.

Et puis comme l'a dit Monsieur Pigot, la suppression de la Taxe d'habitation, les nouveaux indicateurs dont Monsieur Jaurrey a parlé sur le gel des dotations, le recours à l'investissement avec cet indicateur nouveau, ça remet en cause la libre administration des collectivités locales, on revient sur la décentralisation et finalement on se retrouve dans la même logique que ce que j'exposais tout à l'heure pour le logement social. Sur le Débat d'Orientations Budgétaires qui concerne Gonesse, moi Monsieur Tibi je ne partage pas votre pessimisme, je vois que nous sommes dans une ville qui investit avec des dépenses d'équipement importantes de quatorze millions, une ville qui investit et qui est bien gérée puisque au niveau de l'endettement nous sommes, sur l'indicateur que présentait Monsieur

Jaurrey tout à l'heure, à un peu plus de cinq ans alors qu'il est toléré huit ans pour les communes, donc on est largement en dessous. On est une ville également qui récompense son personnel avec la revalorisation des régimes indemnitaires et le personnel participe à la qualité des services publics, c'est important de reconnaître son travail. Je fais une parenthèse pour répondre à Monsieur Tibi. Vous savez même dans les entreprises privées on a du mal à avoir ses effectifs parce que tous les mois ça bouge, tous les mois vous avez des entrées des sorties, des CDD, des CDI et vous n'avez jamais le même nombre de salariés, ça bouge tout le temps. Moi j'ai une direction régionale, je peux vous dire que tous les mois les effectifs sont différents. Au total, moi je fais pleinement confiance à Monsieur Jaurrey pour établir un budget conforme aux engagements de la majorité municipale malgré les contraintes qui nous sont imposées.

Monsieur le Maire :

« Très bien, alors avant de donner la parole à Monsieur Jaurrey, s'il n'y a pas d'autres demandes de parole... Pardon Monsieur Ouchikh je vous en prie vous avez la parole. »

Monsieur OUCHIKH :

« Je serai très bref. Oui je voulais simplement prendre deux minutes la parole pour dire que d'abord je partageais entièrement les propos de notre collègue Alain Pigot qui a porté un regard très juste sur la critique qu'on doit apporter à la politique menée par le Gouvernement Macron mais qui prolonge celle du Gouvernement Hollande, que dans ce domaine-là il y a quand même des invariants en matière d'asphyxie des communes puisqu'il y a une politique qui consiste, bien sûr avec des contraintes européennes que nous connaissons tous qui ont été d'ailleurs rappelées dans ce rapport, de plus en plus à étouffer financièrement les communes au point d'ailleurs de remettre en cause ce principe constitutionnel qui a été évoqué par Monsieur Jaurrey dans son rapport, à savoir l'autonomie financière des communes et tout cela est préoccupant ; mais je veux insister sur le fait qu'il y a là une vraie continuité entre la politique pratiquée par Emmanuel Macron de celle qui fut menée par le Président François Hollande dans ce domaine-là ; donc ayons l'honnêteté intellectuelle de le rappeler. Alors tout cela est source bien sûr de beaucoup d'incertitudes sur les ressources de la Commune, Taxe d'habitation, dotations, bien malin celui qui peut projeter avec quelques certitudes nos capacités financières à venir, c'est pour cela que je suis assez inquiet sur la capacité de la municipalité de Gonesse, bien que je ne remette pas en cause votre bonne foi, de pouvoir maintenir les engagements qui sont les vôtres, ceux pour lesquels les Gonessiens vous ont élus ça a été rappelé dans le rapport, un niveau d'investissement ambitieux, le maintien des services publics dans leur volume et dans leur qualité et puis la maîtrise de l'endettement. Ces objectifs qui sont ambitieux me paraissent difficilement réalisables compte tenu des incertitudes financières qui pèsent sur le budget de la Ville, donc ce scepticisme dont je fais preuve après avoir quand même marqué mon accord avec le propos de Monsieur Pigot me conduira à m'abstenir à l'issue de ce débat. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors je vais donner la parole au rapporteur mais je voudrais répondre à une question posée par Monsieur Sabouret dont je m'étonne qu'il n'ait pas trouvé lui-même la réponse puisqu'il a les moyens au Sénat de la trouver et même en dehors du Sénat. Chacun sait qu'une loi a été votée en 2015 qui s'appelle la loi NOTRÉ et que l'article 107 de cette loi, avec un décret d'application qui date du 23 juin 2016, modifie les conditions de débat des orientations budgétaires dans les Conseils municipaux. Autrement dit le décret de première application, comme je viens de le dire, étant du mois de juin 2016, nous avons débattu des orientations budgétaires 2017 en décembre 2016 donc ça a été la première application et donc là c'est la deuxième application de la loi mais nous avons déjà procédé à un vote l'année dernière.

Monsieur Jaurrey, sur les réponses de fond.»

Monsieur JAURREY :

« Je ne reviendrai pas sur les interventions de Monsieur Pigot, de Monsieur Cauro notamment par rapport aux enjeux nationaux, aux problématiques gouvernementales, etc... je l'ai traité dans le rapport, et bien sûr ces problématiques sont au cœur du sujet budgétaire d'aujourd'hui.

Je répondrai d'une manière précise aux interrogations qui ont été posées, pourquoi n'avoir pas mis le Budget Primitif des années précédentes et pourquoi le Compte administratif ? Nous votons le budget en mars, il est évident que nous sommes actuellement à fin janvier et nous avons quelques éléments du Compte administratif 2017. Le Compte administratif qu'est-ce que c'est ? C'est tout simplement la réalité du budget appliqué sur toute une année, d'ailleurs tous les organismes institutionnels se fixent sur les Comptes administratifs pour apprécier la gestion y compris la Chambre Régionale des Comptes. Donc il est pour moi plus important de se baser sur les réalités budgétaires telles qu'elles

sont appliquées plutôt que le Budget. Deuxième élément, au moment où nous voterons le budget fin mars, nous avons jusqu'au 15 avril, nous aurons bien sûr tous les éléments pratiquement, bien sûr le Compte administratif sera voté en juin mais nous aurons déjà pratiquement tous les éléments du Compte administratif. Et la question qui sera posée, qui est posée à l'équipe municipale, qui sera posée à tout le monde ici c'est que fait-on ? Fait-on un BS ou pas ? Fait-on simplement une petite Décision modificative ? Voilà la question. Alors elle n'est pas tranchée, nous n'avons pas les éléments aujourd'hui pour trancher cette question. Le vote des taux et du Budget en mars, nous avons jusqu'au 15 avril, nous voterons le Budget le 26 mars, il est évident que nous voterons les taux en même temps que le Budget. Notre indication est très claire, nous construisons aujourd'hui le Budget sans modification des taux communaux d'imposition ! Et je dis ça : c'est la garantie de la stabilité dans la durée, depuis douze ans nous n'avons fait qu'une seule modification, c'était en 2016, c'est tout ! Et quand on regarde l'évolution à Gonesse par rapport aux autres communes moi j'attends le tableau que publie parfois le Parisien, la journaliste est partie... pour dire où se classe Gonesse dans ce tableau et je peux vous dire que j'attends ce tableau avec impatience parce que je sais que Gonesse est bien située y compris par rapport aux communes autour de nous.

Sur la Taxe d'habitation et la compensation le problème, enfin je vais résumer d'un mot, se situe entre cinq millions neuf cent soixante-quinze mille de compensation totale de la Taxe d'habitation ou six millions quatre avec la compensation ; c'est là le problème, c'est les quatre cent et quelques mille euros que j'ai cités tout à l'heure, est-ce qu'ils seront compris ? Est-ce que les nouveaux habitants seront inclus ? Est-ce que les bases qui sont revalorisées de un pour cent seront également incluses dans ce dégrèvement, c'est toutes les questions. Parce qu'en réalité il faut quand même regarder la vérité en face, ce n'est pas moi qui le dis, de Monsieur Lagarde aux Républicains en passant par tous les élus au Congrès des Maires, unanimes pratiquement ils ont dit : bien sûr que la Taxe d'habitation est injuste, bien sûr qu'il fallait une réforme fiscale mais aujourd'hui quand on regarde la réalité de l'évolution fiscale et les ressources des municipalités, qu'est-ce qu'il nous reste aujourd'hui ? Et à plein de communes. On a de la chance on est à Gonesse, on a fait un développement économique fort depuis 1995 qui nous garantit un produit fiscal aujourd'hui reporté dans la compensation que nous attribue la Communauté d'agglomération, mais en réalité s'il n'y a plus de Taxe d'habitation tout va peser sur la Taxe foncière ! Nous n'avons plus de recettes dynamiques, je ne parle pas simplement pour Gonesse mais pour l'ensemble des communes, c'est la plainte des communes ! Et donc quand Monsieur Sabouret affirme à haute voix que nous aurons une compensation intégrale, s'il a raison je reconnaitrai qu'il a raison et que le Gouvernement a fait ce qu'il a dit ; s'il a tort je lui rappellerai qu'il s'est imprudemment avancé.

Sur la Taxe foncière des bailleurs, c'est faux votre calcul ! Je m'excuse de le dire, bien sûr que nous bénéficions de la DSU et du Fonds de solidarité par rapport au potentiel fiscal, par rapport aux logements sociaux, c'est vrai ! Mais en même temps ce dont on parle c'est une chose tout à fait différente, c'est tout simplement en raison des travaux de réhabilitation, de construction des bailleurs qui sollicitent des emprunts, on va le voir tout à l'heure, sur quinze, vingt ou vingt-cinq ans, il y a une perte de la Taxe foncière ; on la situe aujourd'hui à un peu plus de neuf cent mille euros, et grosso modo dans la loi de Finances quand on la regarde bien, le taux de compensation était à soixante-dix-sept et il a baissé continuellement depuis 2014 pour atterrir, y compris à Gonesse, à des taux... Je ne sais plus mais on a touché la dernière fois quatre-vingt-six mille sur neuf cent mille euros.

Donc il y a une perte sèche importante de la collectivité, voilà il ne faut pas confondre. L'évolution des taux : je vous en ai parlé. L'endettement, l'emprunt : on verra, on n'est pas à l'épreuve budgétaire, je vous signale qu'on a voté au Budget principal deux fois de suite quatre millions, on a enlevé un million deux fois de suite et on est resté sur trois, donc nous sommes dans une logique d'évaluer en fonction bien sûr des opérations lancées et en fonction de nos capacités.

Monsieur Tibi, Taxe d'habitation compensée ? je suis dans la même interrogation. Personnel : soixante pour cent, bien sûr nous sommes dans la logique, dans le ratio, vous l'aurez dans le document budgétaire quand vous l'aurez, vous savez, on sera dans le ratio national.

Environ six-cent cinquante ? Bien sûr ma collègue aurait pu répondre, j'allais vous dire tous les mois ça change, je dirais même que ça change presque toutes les semaines, il y a un agent qui part, un autre qui est rentré, etc... Donc on vous a dit environ six cent cinquante, n'oubliez pas que dans le document budgétaire que vous voterez en mars, vous aurez le chiffre précis au 31 décembre 2017.

Sur les recettes, je n'ai rien à ajouter à ce que vous avez dit, l'investissement pareil. Monsieur Tibi sur la Taxe professionnelle plus élevée que par le passé, c'est de la Taxe foncière des entreprises dont vous parlez ? Ou la Cotisation Foncière Entreprises ? La CFE et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée vous avez la chance d'être implanté à Gonesse, vous avez de la chance d'être dans Roissy Pays de France, tout simplement parce que si vous vous déplaçiez du côté du Bourget vous verriez qu'il y a un écart de quelques points entre la Cotisation foncière que vous payez à Gonesse et celle qu'on paie de l'autre côté.

Mais je vous le dis, alors il y a eu la réforme des bases d'imposition sur la Taxe foncière entreprises et aujourd'hui ce que je déplore, je le dis très rapidement parce que j'ai eu à faire à quelques chefs d'entreprises qui m'ont questionné et je suis allé leur donner la réponse vite fait. Ce que je regrette c'est que l'Etat ne donne pas aux contribuables entreprises les éléments de modification, quand il n'y a pas de neutralisation en raison tout simplement d'une extension ou de je ne sais quelle modification. Je l'ai regretté et je le regrette toujours.

Voilà Monsieur le Maire, je pense avoir répondu avec précision à toutes les interrogations qui m'étaient posées, je compte sur vous bien sûr pour le budget en mars. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Jaurrey. Nous allons donc pouvoir délibérer puisqu'il y a un vote. Je soumetts donc à délibération suite à cette discussion d'orientations budgétaires, le vote sur les orientations budgétaires pour 2018. »

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 7 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : 1 Abstention

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : 1 Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : 1 Abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

PREND ACTE par un vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget Annexe Assainissement – Exercice 2018.

Sans interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 7 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : 1 Abstention

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : 1 Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : 1 Abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

PREND ACTE par un vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget Annexe Eau – Exercice 2018.

En l'absence de questions, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 7 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : 1 Abstention

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : 1 Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : 1 Abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE et AUTORISE la création du Budget Annexe Lotissement des Jasmins à compter du 1er février 2018.

Monsieur le Maire :

« Alors je donne la parole maintenant à Monsieur Jaurey sur les orientations budgétaires concernant le même sujet et après on discute. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

PREND ACTE par un vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget Annexe Lotissement des Jasmins – Exercice 2018.

Monsieur le Maire :

« Très bien, le débat est ouvert, discussion commune sur les deux sujets qui déboucheront sur deux délibérations mais c'est le même sujet vous l'avez compris. »

Monsieur TIBI :

« C'est bien Monsieur Jaurey rappelle le débat d'octobre mais bon sur cette création de budget il n'y a aucune somme indiquée. Ce que nous avons c'est plutôt un graphique d'un suivi mais on ne voit apparaître aucune somme, si ce n'est que vous avez annoncé deux cent trente mille euros qui ne figurent pas sur votre création du budget annexe. Donc on parle de budget on parle de sous et sur ce rapport il n'y a rien, si ce n'est comme je vous l'ai dit un beau dessin avec les parcelles et effectivement un beau calendrier prévisionnel de l'opération. Sauf que là vous nous demandez d'approuver une création d'un budget annexe sans savoir le montant. Donc je pense qu'il faut peut-être changer le mot création de budget et dire d'approuver uniquement le planning que vous envisagez pour la mise en place de ce lotissement. »

Monsieur le Maire :

« Non mais attendez, Monsieur Tibi je pense que ça mérite une ré-explication, vous n'avez peut-être pas tout compris dans ce qui a été rapporté il y a quelques instants mais on peut reprendre. »

Monsieur TIBI :

« Tout à fait. D'accord, donc j'écoute et je ré-interviendrai. »

Monsieur le Maire :

« Y-a-t-il d'autres interventions avant de donner la parole au Rapporteur. Monsieur Hakkou. »

Monsieur HAKKOU :

« Je voulais juste rappeler tout le travail qui a été effectué dans le cadre de ce lotissement, la rencontre avec les habitants, les différentes associations et surtout rappeler une chose importante c'est qu'encore une fois, je ne me souviens plus très bien du chiffre qui avait été annoncé par les Domaines pour l'acquisition du terrain, on était je crois à quelque chose de plus d'un million d'euros et on est rentré en phase de négociations et ça n'a coûté que deux cent trente mille euros à la Ville. Je pense que c'est important aussi de rappeler cette chose. »

Monsieur le Maire :

« Merci, Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui je pense que c'est une opération intéressante qui avait déjà été présentée dont là on voit la traduction financière à travers la création d'un budget annexe. Moi j'ai deux petites questions : la première c'est que sur le budget qui est présenté en dépenses et en recettes à pratiquement deux millions d'euros, moi j'ai une interrogation sur la mise à disposition des terrains par la Ville puisqu'on fait rentrer dans les dépenses deux cent trente mille euros d'acquisitions foncières mais ça ne correspond pas à la totalité des parcelles, donc il y a des parcelles qui sont mises à disposition, enfin

qui vont être vendues, ça va correspondre aux ventes foncières d'un million huit en recettes qui elles vont être derrière facturées aux nouveaux propriétaires, aux gens qui vont faire construire les maisons. Comment sont traitées les cessions foncières de la Ville dans le cadre de ce budget annexe ? Est-ce que c'est une cession à zéro euro en quelques sortes, une mise à disposition gratuite de l'opération ? Ou est-ce qu'elles sont valorisées quelque part ? Parce que du coup ça peut dégrader un peu le bilan de la Ville au final, même si l'opération au compte de résultat est équilibrée, en bilan on a mis à disposition des terrains qui ont une valeur X aujourd'hui et qui n'en auront plus puisqu'ils seront consommés une fois que l'opération sera terminée. Puis deuxième question, je comprends en lisant le dossier finalement, en ayant valorisé à un million huit les dix-huit terrains qui seront vendus, que le prix moyen du terrain, alors ça variera sûrement selon les surfaces si elles sont un peu différentes, mais ce sera à peu près cent mille euros ; je m'interroge, est-ce que les ventes de terrains sont grevées de TVA pour les acheteurs, ce qui reviendrait à peu près à cent vingt mille euros, en tout état de cause ça reste un prix assez attractif pour disposer d'un terrain pour faire construire, donc c'est en cela que c'est une bonne opération je pense pour les acquéreurs. Voilà c'est les deux questions techniques que j'avais, la prise en compte financière de la mise à disposition des terrains et la deuxième question c'est sur le prix de cession aux futurs acquéreurs. »

Monsieur le Maire :

« Très bien, pas d'autres interventions, nous répondons. Monsieur Cauro vous intervenez, Monsieur Jaurrey ensuite. »

Monsieur CAURO :

« Moi je souhaitais répondre à Monsieur Tibi parce que j'étais un peu désespéré, je me suis dit il n'a rien écouté de ce que je lui ai expliqué, on a créé un budget... »

Monsieur le Maire :

« Non mais il avait non seulement rien écouté mais il n'avait pas lu non plus. »

Monsieur CAURO :

« Donc aujourd'hui je précise quand même : on ne vote pas mais on crée le budget, on fait le débat d'orientations budgétaires et au mois de mars lorsqu'on votera le Budget de la Commune et que nous voterons les budgets annexes, nous voterons le Budget Annexe Lotissement des Jasmins. »

Monsieur le Maire :

« Il y aura un vote de budget. »

Monsieur TIBI :

« Non mais là je comprends mieux. Avec toutes mes excuses. »

Monsieur le Maire :

« Voilà alors là c'est compris. Non mais pas de problèmes. »

Monsieur TIBI :

« On sait quand il faut, il faudrait que ce soit pareil du côté de la majorité. »

Monsieur JAURREY :

« Vous avez déjà eu deux budgets annexes, le budget assainissement, eau, vous avez eu le budget des ateliers locatifs qui s'équilibrait, on aurait pu créer encore deux budgets annexes. L'intérêt du budget annexe c'est tout simplement l'enjeu ; il y a trois enjeux en fait, c'est une comptabilité qui recherche à être équilibrée entre les dépenses et les recettes, deuxième enjeu c'est une opération que nous menons sur le plan communal et qui doit être intéressante pour nos administrés, et troisième point, c'est l'enjeu majeur, c'est une opération qui vise à valoriser ce secteur. Et le budget qui vous est présenté là, enfin le chiffrage qui vous est présenté là est un chiffrage indicatif qui tourne autour de deux millions. Ce qu'il faut dire c'est que nous aurons deux dépenses en priorité en 2018, l'acquisition de terrains qu'on devra payer à deux cent trente mille euros et les frais d'études, sans compter peut-être d'autres dépenses, qui seront payées pour tout simplement mener l'étude sur les aménagements et qui nous feront à partir de là un chiffrage précis de l'opération. Et nous alimenterons ce budget, qui sera un budget autonome, par les recettes des ventes bien sûr mais qui en premier lieu sera alimenté par un emprunt spécifique sur deux ou trois ans en attendant les autres recettes. »

Sans autres questions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ POUR LES DEUX DELIBERATIONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TOUIL

APPROUVE le règlement pour l'attribution des aides communales pour la réfection des enseignes et façades commerciales – Fonds d'Intervention pour le Commerce.

Monsieur HAKKOU :

« Encore une fois nous participons avec cette aide à conserver au niveau de la Ville, à aider surtout les petits commerçants, quinze mille euros c'est quand même une somme assez conséquente, donc on ne pourra pas demain nous reprocher que nous n'avons rien fait, encore une fois, pour venir en aide à tous ceux qui souhaitent participer à l'essor de la ville de Gonesse. Donc c'est une initiative je pense qu'il faut soutenir. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui une question, un dispositif comparable avait été voté en 2011 si j'en crois le rapport Monsieur Touil, pour autant les crédits n'ont pas été consommés faute de demande, a-t-on une explication ? Autrement dit est-ce qu'on a cherché, j'imagine que oui, à détecter les commerces qui auraient pu profiter de cette aide en allant directement les voir ? »

Monsieur SABOURET :

« Moi je suis favorable au dispositif d'aide à la réfection des enseignes et façades, je trouve que c'est plutôt une bonne idée d'accompagner les commerces. J'ai juste deux interrogations, c'est sur l'articulation des compétences de la Commune et de l'Agglomération parce que la compétence économique a été transférée de plein droit à l'Agglomération. Est-ce qu'on a une base juridique suffisante pour que la Commune puisse intervenir ? Je pose cette question tout simplement avec une préoccupation c'est que finalement on ne soit pas piégés par une excessive bonne volonté, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire qu'on donne une aide aux commerces et qu'on ne soit pas dans l'obligation de leur réclamer cette aide si elle est considérée par la suite comme indue. Il faut quand même faire attention à ça parce que ce serait pire que de ne rien donner du tout. Donc c'est juste une précision que je veux avoir sur finalement la possibilité pour la Commune d'intervenir compte tenu des nouvelles règles de répartition de compétences entre aggro et commune. Et puis deuxième chose c'est sur le financement de ce type d'aide, est-ce qu'il y a possibilité de solliciter le FISAC puisque le FISAC c'est un dispositif d'Etat qui permet d'aider le commerce de proximité ? Est-ce qu'on a la possibilité d'aller chercher des sous auprès du FISAC sur ce type de dispositif ? »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Alors sur le principe bien sûr que nous sommes favorables sur des aides, sur tout type d'aide qui est accordée à des personnes qui sont dans le besoin, qui sont en difficulté, que ce soit la population, que ce soient les citoyens en général dans leur ensemble. Concernant les commerçants ou artisans ou propriétaires, mon approche est un peu plus modérée et plus nuancée et différente par rapport à la position que vous adoptez. Encore une fois les aides que vous accordez ce sont des aides financières qui sont ponctionnées auprès des contribuables donc auprès des Gonessiens. Là je vois que l'aide est quand même à une hauteur de cinquante pour cent, ce n'est pas rien, hors taxes certes mais à hauteur de cinquante pour cent. Nous avons le même type d'aide qui est accordée aux propriétaires pour le ravalement, je ne me rappelle plus d'ailleurs à quelle hauteur c'est, je dis ça de mémoire, je crois que c'est à hauteur de vingt-cinq pour cent si je me souviens bien... »

Monsieur CAURO :

« Cinquante pour les propriétaires occupants, sur les façades visibles. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Voilà cinquante aussi, je pensais que c'était moins que ça mais non c'est cinquante aussi. A titre personnel, ça nous semble quand même assez important et peut-être assez élevé surtout pour des propriétaires ; là on ne parle pas des propriétaires mais puisque je faisais référence au ravalement des propriétaires qui ne le font pas donc pour les encourager on a mis en place cette mesure. Encore une fois je suis favorable pour les aides mais il faut peut-être mesurer l'importance ou le taux qui est

accordé ; le taux me paraît un peu élevé parce qu'on s'adresse encore une fois à des gens qui sont propriétaires, qui ne sont pas locataires, qui ne sont pas en difficulté en général financièrement, sauf pour ceux qui le sont. Si les dossiers sont traités par rapport aux revenus, et là je veux bien qu'on accorde des aides à hauteur de cinquante pour cent, mais si c'est des personnes qui ont des revenus suffisants pour faire leurs travaux et qu'en plus on leur accorde une aide à hauteur de cinquante pour cent, là ma position est quand même plus réservée. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur le Rapporteur vous avez la parole pour répondre. »

Monsieur TOUIL :

« Merci Monsieur le maire. Alors pour répondre à Monsieur Ouchikh en premier, en 2011 quand ça a été créé, à ma connaissance il n'y a pas eu de demandes, je n'irais pas dire que... je ne sais pas si on a été voir les commerçants pour les informer, en 2011 je n'étais pas élu, mais il n'y a eu aucune demande et la durée étant passée on relance aujourd'hui mais l'information sera donnée. L'information sera donnée mais je rappelle aussi que les commerçants qui souhaitent refaire les enseignes et leur vitrine aussi devront passer auprès de l'urbanisme parce que je rappelle que dans le centre on a quand même l'Architecte des Bâtiments de France qui est très rigoureux pour ces installations. Vous parlez des frais et bien effectivement ce sont des frais supplémentaires.

Dans le règlement intérieur vous avez toutes les indications pour pouvoir faire la demande et une information sera faite auprès des commerçants.

Pour Monsieur Sabouret, en ce qui concerne les compétences de Roissy nous avons fait le choix de conserver une Mission Commerce, nous avons fait le choix de conserver le commerce local et de ne pas le distribuer à Roissy Pays de France. On avait la possibilité mais nous avons conservé.

Pour le FISAC ou toutes autres subventions, si on y a le droit on ira les chercher, ça c'est très clair. Si on peut avoir quelques pécules supplémentaires on ne va pas se priver.

Monsieur Haroutiounian, les commerçants sont propriétaires pour certains, d'autres sont locataires, après l'aide qu'il y a c'est aussi pour donner aux commerçants quels qu'ils soient la possibilité de rénover et d'apporter de l'attractivité à leur commerce par une façade qui soit plus rayonnante ; c'est quand même plus agréable dans un centre-ville quel qu'il soit ou dans la ville de Gonesse d'avoir des commerces qui soient plus rayonnants avec des vitrines améliorées et des vitrines aménagées et des enseignes qui soient aux normes, pas des enseignes comme on fait... Vous dites que les commerçants sont propriétaires et peuvent payer, je rappelle que nous ici nous avons pris des délibérations pour aider des copropriétaires pour des travaux et ça n'a pas fait de problèmes particuliers ! On aurait pu s'interroger, est-ce qu'on doit aider des copropriétaires et ne pas aider des locataires, ou d'autres propriétaires qui ne demandent rien ? Donc oui je crois que sur le commerce on est souvent critiqués, peut-être à juste titre, il paraît même que je suis le plus mauvais élu au commerce qui existe depuis des décennies, alors bon j'en profite un peu. Oui nous allons aider les commerçants qui vont le demander, vous faites partie de la Commission donc la Commission aura à présenter au Conseil municipal tous les ans, comme c'est inscrit dans le règlement, les décisions que nous aurons prises et je pense qu'à ce moment-là quand les commerçants feront leur demande, nous étudierons les dossiers avec Monsieur Cauro, avec Monsieur Samat avec vous-même et puis nous verrons, peut-être qu'on refusera des dossiers car peut-être ces dossiers qui nous seront présentés ne méritent pas qu'on puisse les aider. Cinquante pour cent c'est peut-être excessif ? Moi je ne crois pas parce que le prix d'une vitrine, le prix des enseignes et tout, aujourd'hui je n'ai aucune connaissance financière sur ces travaux mais je sais que ce n'est pas donné, donc si nous pouvons les aider.

Après il est clair que je ne pense pas qu'on en aura des centaines, s'il faut qu'on fasse une liste d'attente, nous ferons une liste d'attente. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Touil. Je pense que depuis 2011 on doit se rappeler qu'il y a eu une grave crise et que malgré notre dispositif d'aide il n'y a pas eu de dossiers déposés, c'est aussi un élément d'explication. Quant au FISAC, il ne subventionne pas ce type d'action ; on a utilisé le FISAC il y a déjà quelques années c'était Jean-Jacques Monot qui était élu en charge du commerce à ce moment-là, et nous avons financé le parking de stationnement au niveau du centre commercial de la Madeleine, là il y avait des aides du FISAC. Par ailleurs je précise, même si le FISAC a évolué depuis, le Gouvernement vient de mettre en place un nouveau dispositif qui s'appelle le « Cœur de ville » dont nous allons voir s'il est prometteur pour ce type d'action et d'autres s'agissant du commerce, ou non. En tout cas il fallait réactiver et de toute manière il y a la Commission mais le Conseil municipal délibèrera et donc nous aurons à en reparler sans doute prochainement. »

Au terme de la discussion, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Départ de Messieurs TIBI, HAROUTIOUNIAN et YAPO à minuit.

DELIBERATIONS N'APPELANT PAS DE DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 6 novembre 2017 relatif aux compétences « Développement économique, aménagement de l'espace » (mobilité), politique de la ville, aires d'accueil des gens du voyage, piscines, eaux pluviales et défense incendie ».

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 11 décembre 2017 relatif aux Zones d'Activité Economique et à la médiathèque de Gonesse, au stade d'athlétisme de Saint-Witz et à la salle de tennis de table de Puiseux.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

AUTORISE l'ouverture anticipée de crédits de dépenses en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif Principal 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

AUTORISE l'ouverture anticipée de crédits de dépenses en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif Assainissement 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

AUTORISE l'ouverture anticipée de crédits de dépenses en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif Eau 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

ADOPTE les dispositions relatives à l'amortissement des immobilisations applicables sur le Budget Principal à compter du 1^{er} janvier 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec la SA d'HLM Résidences Sociales de France (Groupe 3F) pour l'opération de transformation du foyer de travailleurs migrants en résidence sociale 4 rue Chauvart à Gonesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

ATTRIBUE l'indemnité de conseil du receveur municipal – Année 2017.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

PREND ACTE des rapports d'activité de l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel/Gonesse pour la Production et la Distribution de Chaleur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif à l'impression de documents et d'outils pour la communication municipale.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

SOLLICITE des subventions auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur dans le cadre du programme de réhabilitation du stade Eugène Cognevaut.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

ARRETE le recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal en vue de la répartition des dotations de l'Etat en 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention relative à la prise en charge des travaux de génie civil inhérents à la mise en place de bornes enterrées sur le territoire de Gonesse avec le SIGIDURS.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention relative à la pose et l'entretien d'une barrière anti-intrusion au niveau du chemin rural 22 dit haut chemin de Gonesse à Tremblay avec la Ville de Roissy-en-France.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL entend l'exposé et la réponse apportée à une question orale posée par Monsieur CAURO, Président du groupe Socialiste et apparentés du Conseil municipal, relative à l'installation d'une aire de jeux et d'un parcours sportif sur le site du Parc de la Patte d'Oie.

Monsieur CAURO :

« Merci Monsieur le Maire. Dans le relevé des décisions que vous avez prises et qui sont jointes à l'ordre du jour du Conseil municipal figurent deux décisions, la 483 et la 484, relatives à l'installation d'une aire de jeux et d'un parcours sportif sur le site du Parc de la Patte d'Oie. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces équipements, détail des matériels, la localisation, la date d'installation. Par ailleurs des animations sont-elles prévues dans l'année qui vient sur le parc, peut-on faire un rapide bilan après six mois d'ouverture. Et enfin, le parc n'est pas fléché dans la Ville, envisagez-vous la mise en place prochaine d'une signalisation ? Merci. »

Monsieur le Maire :

« Ecoutez Monsieur le Président, je vais répondre rapidement pour ne pas retenir plus longtemps l'assemblée. Sur les deux décisions prises le 4 décembre 2017 elles concernent des commandes, la première pour la fourniture et la pose d'une aire de jeux pour animer le parc, la deuxième pour la fourniture et la pose d'un parcours sportif ; donc effectivement il faut animer notre parc c'est important. D'ailleurs je complète vos questions par une autre décision antérieure à celles-ci pour la pose d'un circuit VTT également. Donc tout cela sera réalisé prochainement. Il ne vous a pas échappé qu'il a beaucoup plu et que nous avons dû deux semaines de suite, encore cette semaine, fermer le parc qui était difficilement accessible avec les pluies très fortes de la période.

Sur le bilan des six mois, en dehors évidemment de cet inconvénient de fermeture dommageable, nous avons communiqué évidemment, le parc est ouvert depuis le 24 juin 2017, des équipements ont déjà été réalisés comme le belvédère qu'il faudra inaugurer ; on fera un événement au printemps bien évidemment qui va arriver, Monsieur Dubois l'a proposé, des tables de pique-nique avaient été réalisées, des cheminements, l'installation de moutons et de chèvres également. La fréquentation en 2017 : environ sept mille visites ont été comptabilisées. Evidemment la fréquentation en période estivale est supérieure à la période automnale, pour l'instant nous n'avons pas suffisamment de recul mais si vous voulez, en gros, en août : mille sept cent visites, en novembre : sept cents ; voilà il y a des variations saisonnières.

L'animation du parc, vous le savez s'est engagée évidemment et des animations seront programmées de début avril à la fin octobre, des animations qui reposeront sur les services municipaux pour éviter la rémunération de prestataires exceptés les Fermiers de la Francilienne que vous connaissez, avec lesquels nous sommes engagés pour la gestion pastorale de cette animation.

Je ne vais pas détailler tout le programme des animations, le SIGIDURS et le SIAH y contribueront également.

Effectivement nous n'avons pas encore réalisé, mais c'est financé, la signalisation directionnelle. Elle sera réalisée début mars ou plutôt la livraison est prévue début mars et donc tout de suite après et le plus vite possible, avant le 21 mars jour du printemps, les panneaux directionnels seront mis en place par l'équipe municipale Régie-Voirie. Seize panneaux ont été commandés pour bien signaler le parc de la Patte d'Oie. Ça aussi c'est du travail, c'est de l'investissement et cette année j'ai oublié de le dire mais la question n'était pas posée je vais un peu au-delà, nous allons réaliser aussi l'équipement prévu pour les personnels et nous augmentons le nombre de toilettes pour le public. C'est aussi un investissement que nous voterons j'espère, dans le cadre du Budget au mois de mars, il était dans les orientations budgétaires. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h25.

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian CAURO', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Christian CAURO

